



Date d'attribution : le 31-10-2016

Contrat n° 35035-165058/001/CY

ROP 061-16

POR@PCO-BCP.gc.ca



Bureau du Conseil privé

Collecte continue de données qualitatives sur les opinions des Canadiens – Dixième ronde de groupes de discussions

RAPPORT DÉFINITIF
Janvier 2018

Affaires publiques Ipsos

1, rue Nicholas, bureau 1400

Ottawa (ONT.) K1N 7B7

Tél. : 613.241.5802.

Télécopieur : 613.248.7981.

www.ipsos.ca

« This report is also available in English »



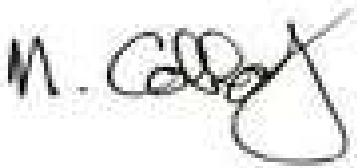
Table des matières

1. Résumé	1
Contextes et objectifs	1
Aperçu de la méthodologie.....	2
Principales constatations	2
2. Constatations détaillées	9
Thèmes abordés.....	9
Mesures gouvernementales.....	9
Un Canada créatif	9
Les règles de l'impôt des sociétés	12
Les relations Canada-États-Unis	12
Une saine alimentation	14
Le travail et l'emploi	18
Les lois sur le contrôle des armes à feu.....	22
Les accords sur la suspension des poursuites	23
Énoncé économique de l'automne 2017	25
Les zones extracôtières protégées	27
Frais d'immigration.....	27
Bombardier.....	29
Demandeurs d'asile.....	30
3. Annexes	31
Annexe A. Méthodologie de recherche	31
Annexe B. Guide de recrutement français.....	33
Annexe C. Guide de discussion français	38



Déclaration de neutralité politique

Par la présente, j'atteste, à titre d'agent supérieur d'Ipsos, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et les Procédures de planification et de passation de marchés de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences des partis politiques, les positions de l'électorat ou les cotes de rendement d'un parti politique ou de ses chefs.



Mike Colledge
Président
Affaires publiques Ipsos

1. Résumé

Contextes et objectifs

Le Bureau du Conseil privé (BCP) est la plaque tournante du soutien non partisan de la fonction publique au premier ministre, au Cabinet et à ses structures décisionnelles. Sous la direction du greffier du Conseil privé, le BCP aide le gouvernement à mettre en œuvre sa vision et à réagir efficacement et rapidement aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays.

À titre de conseiller du premier ministre, le BCP réunit des avis et des renseignements stratégiques objectifs et de qualité pour appuyer le premier ministre et le Cabinet, y compris de l'information sur les priorités des Canadiens. À cette fin, le Secrétariat des communications et de la consultation du BCP aide le Cabinet du premier ministre à coordonner les communications gouvernementales et à établir les grands thèmes et messages de communication du gouvernement, conformément aux priorités gouvernementales établies par le premier ministre, le Cabinet, les comités du Cabinet et le greffier du Conseil privé. Le Secrétariat travaille également avec les secrétariats des politiques du BCP pour conseiller et appuyer le Cabinet et ses comités.

Pour s'acquitter de son mandat, le BCP a exigé un cycle permanent de collecte de données qualitatives afin de s'assurer qu'il dispose de représentations à jour des opinions des Canadiens sur les enjeux macro-économiques qui intéressent le gouvernement, comme leurs points de vue sur ce qui devrait être les priorités du gouvernement. De plus, la recherche sur l'opinion publique permet au gouvernement du Canada de mieux comprendre les nouvelles tendances et de mesurer le point de vue des Canadiens sur les principaux enjeux nationaux et initiatives stratégiques.

Par un cycle continu de groupes de discussion, le BCP acquiert une solide compréhension des points de vue des Canadiens en ce qui a trait aux enjeux les plus importants auxquels fait face le pays; leur perception de la meilleure façon dont le gouvernement fédéral peut régler ces problèmes; les attentes relatives aux mesures liées aux priorités du gouvernement; et des perspectives sur la façon dont le gouvernement peut communiquer le plus efficacement possible ses efforts pour faire face aux enjeux émergents. Ce type de recherche aide à éclairer l'élaboration de messages, de produits et de tactiques de diffusion pour répondre aux enjeux prioritaires. Elle permet aussi au gouvernement du Canada d'élaborer et de peaufiner des activités de communication pour répondre aux besoins particuliers des Canadiens au moyen de renseignements à jour et faciles à comprendre, en temps opportun, et fondés sur les perceptions actuelles des Canadiens dans les domaines requis.

Cette dixième vague de recherches qualitatives en cours visait à recueillir les commentaires des Canadiens sur certains enjeux et domaines stratégiques importants pour le gouvernement du Canada. Les enjeux abordés, différents d'un endroit à l'autre, étaient les suivants :

- un Canada créatif
- les règles de l'impôt des sociétés
- les relations entre le Canada et les États-Unis
- l'alimentation saine

- le travail et l'emploi
- les lois sur le contrôle des armes à feu
- les accords de poursuite suspendue
- l'énoncé économique de l'automne
- les aires protégées extracôtières
- les droits d'immigration
- Bombardier
- les demandeurs d'asile

Aperçu de la méthodologie

Cette vague de recherche qualitative comprenait une série de 12 séances de discussion avec des participants canadiens âgés de 20 ans et plus, réalisées du 11 au 26 octobre 2017. Les séances ont toutes duré environ deux heures et se sont déroulées en soirée, la première séance dans chaque ville a débuté à 17 h 30 et la deuxième à 19 h 30. Ces séances ont eu lieu aux endroits suivants :

- le 11 octobre – Laval
- le 17 octobre – Prince Rupert
- le 18 octobre – Vancouver
- le 19 octobre – North Bay
- le 23 octobre – Fredericton
- le 25 octobre – Québec
- le 26 octobre – Mississauga.

Au total, 12 participants ont été recrutés pour chaque séance afin de veiller à ce qu'au moins huit à dix participants y assistent. En tout, 122 personnes ont participé aux discussions. Tous les participants ont reçu une rétribution de 75 \$ pour avoir assisté aux séances des groupes de discussion. Le questionnaire de sélection a permis de s'assurer que les participants constituaient un échantillon représentatif des de la population générale, avec une bonne diversité quant au sexe, à l'âge, au niveau de scolarité et au revenu, ainsi que la composition du ménage. D'autres détails d'ordre méthodologique, y compris le questionnaire de recrutement détaillé, se trouvent en annexe du présent rapport.

Cette deuxième vague de recherche fait partie d'un projet de recherche qualitative continue qui comprendra un total de 144 groupes de discussion qui se tiendront en plusieurs fois au cours de l'année civile 2017, avec l'option de renouveler le cycle de recherche pour deux autres années. Le montant du contrat pour ce projet de recherche pour l'année civile 2017 est de 916 865,05 \$, TVH comprise.

Principales constatations

Un Canada créatif

Une série de questions sur l'initiative Canada créatif du gouvernement du Canada ont été posées à des participants provenant de Laval, North Vancouver, North Bay, Fredericton et Québec. Les participants ne connaissaient pas d'emblée le nom de l'initiative, mais la plupart d'entre eux ont dit qu'ils avaient

effectivement entendu parler de l'annonce lorsqu'on les a invités à parler de certaines caractéristiques clés. Les éléments les plus reconnus de l'initiative étaient tous liés à Netflix.

Dans les deux villes du Québec, les participants ont spontanément mentionné qu'ils avaient entendu parler des débats concernant la taxation des services de Netflix, mais pas des autres éléments de l'initiative. De nombreux participants à l'extérieur du Québec ont dit être au courant de la création future de Netflix Canada et des fonds supplémentaires accordés aux productions canadiennes. Ils ont surtout exprimé des opinions positives au sujet de tous les éléments d'un Canada créatif, même s'ils ne connaissaient pas la plupart d'entre eux auparavant.

Les règles de l'impôt des sociétés

Une brève discussion a eu lieu à Laval, à Prince Rupert, à North Bay et à North Vancouver sur les changements que le gouvernement canadien pourrait apporter au régime d'imposition des sociétés. Les participants de Prince Rupert et de North Vancouver sont ceux qui étaient les plus au courant des récentes consultations canadiennes sur les modifications fiscales. Seule une poignée de participants de Laval et de North Bay étaient au courant de ces consultations, et la plupart d'entre eux ne comprenaient pratiquement pas la nature des changements proposés au régime d'imposition des sociétés. Ceux qui étaient au courant des changements avaient des opinions partagées quant à savoir si c'était une bonne idée ou non. Leur opinion dépendait en grande partie de la façon dont ils comprenaient les changements et des personnes qui, selon eux, seraient touchées.

Les relations Canada-États-Unis

On a demandé aux participants de Laval, de Prince Rupert et de Vancouver-Nord de donner leur opinion sur les négociations actuelles de l'ALENA entre le Canada et les États-Unis. Presque tous les participants étaient au courant des négociations de l'ALENA et partageaient un profond sentiment d'inquiétude et de pessimisme quant à la possibilité de conclure un accord équitable pour le Canada. Leur pessimisme découlait principalement de leur perception très négative du gouvernement américain actuel. La plupart des participants étaient d'avis que le gouvernement du Canada adoptait la bonne solution en ne s'engageant pas dans des différends publics avec les États-Unis, tout en semblant être ferme sur des points clés.

On a également demandé aux participants de choisir les grandes priorités parmi une liste de sept éléments qui leur ont été présentés, notamment les normes environnementales, le mécanisme de règlement des différends, la capacité de travailler au-delà des frontières, les normes du travail, les droits des Autochtones, la culture canadienne et l'équité entre les sexes. Les normes environnementales ont été choisies par la plupart des participants comme une priorité absolue parce que les participants craignaient que les normes canadiennes ne soient abaissées pour correspondre à celles des États-Unis et du Mexique. Trois autres priorités ressortent des discussions, à savoir la présence d'un solide mécanisme de règlement des différends, la capacité des Canadiens de travailler de l'autre côté de la frontière et la protection des normes canadiennes du travail canadiennes.

Une saine alimentation

Les participants de Fredericton, de Québec et de Mississauga ont participé à des discussions approfondies sur la façon d'encourager les Canadiens à adopter des habitudes alimentaires plus saines. Bien que la plupart des participants soient d'avis que le gouvernement devrait en faire davantage pour encourager les choix alimentaires sains, une minorité d'entre eux étaient en désaccord. Les avis étaient essentiellement partagés en fonction des opinions générales quant à l'équilibre approprié à atteindre entre la responsabilité privée et la responsabilité publique. Lorsqu'on leur a demandé s'il était possible d'apposer de nouveaux types d'étiquettes de mise en garde sur les aliments afin de fournir des renseignements immédiats sur la quantité de gras, de sucres et de sodium contenue dans les aliments emballés, les avis étaient partagés de façon similaire. La majorité qui était en faveur de cette initiative croyait qu'elle permettrait aux consommateurs canadiens de discerner plus facilement ce qui était mauvais pour eux. Ceux qui s'opposaient à un tel étiquetage disaient que l'approche semblait trop forte et préféraient que les renseignements leur soient fournis de façon moins directe.

On a présenté aux participants de tous les endroits une série d'étiquettes de mise en garde possibles et on leur a demandé de choisir celles qu'ils jugeaient les plus appropriées. Les résultats étaient assez uniformes dans tous les endroits. Deux versions se sont révélées les plus efficaces, soit une étiquette comprenant une enseigne en forme de triangle avec un point d'exclamation, et une étiquette semblable comprenant un panneau d'arrêt avec un point d'exclamation. Ces deux solutions avaient davantage la faveur des participants que les autres en raison de leur plus grande simplicité et clarté. Les images de toutes les étiquettes montrées aux participants sont présentées dans le corps du rapport et dans le guide de discussion inclus en annexe.

Outre l'idée d'apposer des étiquettes de mise en garde sur les emballages d'aliments, les participants ont été interrogés sur la pertinence d'une série de mesures supplémentaires, y compris l'indication obligatoire du nombre de calories dans les menus des restaurants, une nouvelle taxe sur les produits sucrés (les revenus générés étant utilisés pour promouvoir des modes de vie plus sains) et l'interdiction de la publicité pour les aliments malsains destinés aux enfants. La mesure la plus populaire a été l'introduction d'une taxe sur les produits sucrés, bien que bon nombre de ceux qui appuyaient l'idée aient affirmé que leur appui dépendait de l'utilisation de l'argent aux fins déclarées seulement. Les deux autres mesures ont suscité des réactions mitigées.

Le travail et l'emploi

Une discussion approfondie sur les changements possibles aux normes du travail dans les industries sous réglementation fédérale a eu lieu à Prince Rupert et à North Vancouver. On a demandé aux participants de faire trois exercices écrits. Un des exercices comportait une série de domaines d'intérêt possibles pour le gouvernement du Canada et demandait aux répondants de choisir ceux qui devraient constituer le cœur de la stratégie du gouvernement au moment de la révision de ces normes. La formulation qui comprenait « des emplois de bonne qualité », « des emplois de qualité » et « des emplois équitables » a donné les meilleurs résultats. Par contre, la mention « travail décent » n'a pas obtenu de bons résultats.

Le deuxième exercice a présenté aux participants l'énoncé des intentions du gouvernement concernant les normes révisées, à savoir : « *Le gouvernement du Canada doit promouvoir des emplois de bonne*

qualité en se penchant sur la transformation de la façon de travailler des gens et en s’efforçant d’accroître la participation des femmes et des groupes sous-représentés à la population active. Pour ce faire, il sera nécessaire d’actualiser le Code canadien du travail afin de se pencher sur les nouveaux enjeux, comme les stages non rémunérés, et pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes continuent de pouvoir compter sur un ensemble de normes d’emploi fédérales rigoureuses et modernes. »

Cet énoncé était généralement perçu de façon positive, mais il était également difficile à assimiler dans son ensemble pour certains participants. Beaucoup ont apprécié l’inclusion d’une phrase sur « la transformation de la façon de travailler des gens » parce qu’ils estimaient qu’il s’agissait d’une nouvelle réalité importante à laquelle il fallait faire face. La mention de travailler pour « accroître la participation des femmes et des minorités sous-représentées dans le marché du travail » a suscité le plus de discussions. Certains participants, surtout des femmes, étaient d’avis qu’il était essentiel de promouvoir l’égalité en milieu de travail pour les femmes et pour d’autres groupes qui ne sont peut-être pas traités sur un pied d’égalité. Cependant, d’autres ont mentionné que cela ne semblait pas correct parce que cette mesure semblait cibler seulement deux groupes au détriment d’autres qui pourraient aussi faire face à de la discrimination ou à d’autres défis. La partie du paragraphe « continuent de pouvoir compter sur un ensemble de normes d’emploi fédérales rigoureuses et modernes » a suscité surtout des réactions négatives, car les participants étaient d’avis qu’elle correspond à l’objectif global d’amélioration et de changement, mais plutôt en termes de continuité suggérée.

Enfin, les participants ont été invités à dresser une liste de douze normes du travail que le gouvernement du Canada pourrait mettre en œuvre dans les industries sous réglementation fédérale, et qui étaient les plus importantes. Bien que toutes les mesures aient été considérées comme positives et importantes par la plupart des participants, la mesure la plus importante choisie était d’assurer un salaire horaire égal pour les personnes qui travaillent à temps partiel et pour les travailleurs temporaires, comparativement aux personnes qui ont accompli les mêmes tâches qu’un travailleur à temps plein. L’équation était simple pour la plupart des participants : vous devriez être payé selon les tâches que vous effectuez, et non selon votre statut. Ils l’ont résumé comme étant « un salaire égal pour un travail égal ». Un salaire minimum plus élevé était également populaire chez la plupart des participants. Certains se sont interrogés sur l’effet que cela pourrait avoir sur les petites entreprises qui n’en avaient pas les moyens, mais la plupart ont convenu que cela ne devrait pas être une excuse pour retarder l’augmentation du salaire minimum.

Les lois sur le contrôle des armes à feu

Des discussions sur les lois sur le contrôle des armes à feu ont eu lieu avec des participants à Prince Rupert, North Vancouver et North Bay. Dans les trois endroits, les participants étaient généralement d’avis que le Canada n’était pas touché par le genre de violence armée et de fusillade qui sévissait aux États-Unis. Quelques-uns ont indiqué que la violence armée était un problème, principalement lié aux gangs de rue dans les grands centres urbains comme Vancouver et Toronto, mais qu’elle ne touchait généralement pas tous les jours les Canadiens. Ce sentiment de confort généralisé à l’égard de la situation actuelle des armes à feu au Canada a donné l’impression aux participants de Prince Rupert et de Vancouver-Nord que les lois sur le contrôle des armes à feu étaient probablement bonnes comme elles l’étaient, mais que quelques-uns voulaient des contrôles plus stricts.

Les discussions à North Bay étaient quelque peu différentes de celles à d'autres endroits. Dans cette ville, de nombreux participants étaient d'avis que les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu étaient suffisamment rigoureuses et ne devaient pas être modifiées, mais quelques-uns ont fortement préconisé un assouplissement des contrôles actuels. Ces derniers croyaient que les lois actuelles devraient être modifiées pour que les Canadiens qui souhaitent porter des armes à feu pour se défendre puissent le faire.

Les accords sur la suspension des poursuites

Des discussions sur les accords sur la suspension des poursuites (ASP) ont eu lieu à Laval, à Prince Rupert, à North Vancouver et à North Bay. Seule une poignée de participants avaient entendu parler des accords sur la suspension des poursuites. Spontanément, certains ont dit en avoir entendu parler, mais la plupart l'ont assimilé à un « accord de plaidoyer standard » pour les criminels en échange d'une collaboration plutôt qu'à quelque chose qui s'appliquait précisément aux crimes d'entreprise.

Les réactions instinctives de la plupart des participants à tous les endroits étaient négatives, motivées par l'impression générale que les auteurs de crimes d'entreprise et leurs auteurs bénéficiaient d'un traitement préférentiel. La plupart croyaient que les Canadiens ordinaires n'auraient pas accès à ce type de négociation de plaidoyer et, par conséquent, les auteurs d'actes répréhensibles ne devraient pas avoir cette possibilité. De nombreux participants ont eu l'impression que les sociétés criminelles pouvaient se soustraire à la poursuite. Seule une poignée de participants ont spontanément mentionné que les ASP étaient bons parce qu'ils encourageraient la collaboration des dénonciateurs ou des personnes de rang inférieur qui pourraient ne pas s'exprimer à moins qu'on leur impose des peines plus clémentes ou que des accusations soient retirées. Même lorsqu'on leur présente un argument officiel en faveur des ASP, la plupart ne sont pas convaincus.

L'énoncé économique de l'automne 2017

On a posé une série de questions aux participants de Mississauga et de Québec au sujet de l'énoncé économique de l'automne du gouvernement du Canada. De prime abord, peu de participants avaient entendu parler de l'énoncé, même si les participants de Québec affichaient un niveau légèrement plus élevé de connaissance de certains de ses éléments particuliers. Les éléments rappelés comprenaient une croissance économique plus forte que prévu, un déficit plus faible en raison de cette croissance, une indexation plus rapide que prévu de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et des taux d'imposition plus faibles pour les petites entreprises.

On a ensuite présenté aux participants deux mesures clés ciblant l'impôt des petites sociétés dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne, soit les restrictions concernant la pratique de la répartition du revenu entre les membres adultes de la famille et l'introduction de nouvelles limites à l'utilisation du revenu passif d'une entreprise à des fins personnelles. La plupart des participants n'avaient jamais entendu parler de ces deux mesures. Lorsqu'on leur a présenté une définition des deux pratiques, beaucoup ont convenu qu'il était bon que le gouvernement du Canada en limite l'utilisation.

Parmi une série de mesures fondamentales annoncées dans l'énoncé économique, la réduction du taux d'imposition des petites entreprises a été considérée comme positive pour l'économie et comme un moyen d'encourager les petites entreprises à prospérer au Canada. L'amélioration du crédit d'impôt

pour le revenu de travail a également été perçue positivement parce que les participants estimaient qu'elle récompensait les Canadiens qui travaillaient pour leur revenu. Enfin, la plupart croient également qu'il est bon de commencer à indexer l'ACE au coût de la vie plus tôt que prévu.

Les droits exigés pour les services d'immigration

Une discussion sur les droits imposés par le gouvernement du Canada aux nouveaux immigrants a eu lieu à North Vancouver, Mississauga et Fredericton. Après avoir appris qu'il y avait trois grandes catégories d'immigrants (immigrants économiques, membres de la famille et réfugiés), la plupart des participants ont dit en avoir déjà entendu parler. Les participants de Vancouver sont ceux qui semblaient connaître le mieux les catégories d'immigrants, suivis de ceux de Mississauga, les participants de Fredericton étant ceux qui les connaissaient le moins.

La plupart des participants de tous les endroits ne connaissaient pas du tout le barème des droits en vigueur pour les demandeurs de résidence permanente. Ceux qui ont indiqué un chiffre ont généralement surestimé les montants facturés de plusieurs centaines, et même de milliers de dollars pour certains. Après avoir été informés de la structure tarifaire actuelle, bon nombre d'entre eux ont estimé que le montant était raisonnable, et certains ont dit qu'il était trop bas. Presque tous étaient d'accord pour dire que les réfugiés ne devraient pas payer de frais de demande. La plupart étaient également d'avis que la catégorie des entrepreneurs devrait être soumise à des frais plus élevés parce qu'ils pourraient probablement se le permettre.

Les zones extracôtières protégées

Une brève discussion sur les zones extracôtières protégées a eu lieu avec des participants à Prince Rupert, North Vancouver et Fredericton. À chaque endroit, les participants ont reçu une liste de noms possibles qui pourraient être utilisés pour désigner ces zones, notamment : zones de conservation des habitats marins, zones de protection de l'habitat marin, zones de conservation de l'habitat du poisson, refuges de l'habitat du poisson et zones désignées pour la protection de l'habitat du poisson.

Les propositions qui contenaient le terme « poisson » étaient considérées par la plupart comme trop restrictives, tandis que le terme « marin » couvrait l'ensemble de l'habitat, y compris les crustacés, les mammifères marins et les oiseaux. Les participants étaient surtout d'avis que la « conservation » consistait à prendre des mesures proactives pour assurer la durabilité et était perçue comme un terme plus souple que « protection ». Ce dernier était considéré comme plus fort, plus direct. Les participants étaient d'avis que si l'objectif était d'agir de toute urgence sur un problème crucial, la protection était le meilleur choix. Toutefois, si l'objectif principal était d'encourager la conservation et d'accroître la sensibilisation, les participants préféraient le terme « conservation ». En général, les participants ne comprenaient pas le mot « refuge ».

Bombardier

On a discuté à Québec, à Mississauga et à Fredericton de l'entente conclue récemment entre Bombardier et Airbus en vue d'élargir les possibilités commerciales pour les avions de la C Series. Les participants de Québec se sont clairement démarqués de leurs homologues de Mississauga et de Fredericton pour avoir été beaucoup plus au courant du sujet, tout en partageant des points de vue plus positifs sur l'entente.

Il était difficile pour les participants de Fredericton et de Mississauga de voir comment cette entente profiterait à quiconque à l'extérieur d'Airbus et, dans la mesure où des emplois pourraient être créés en Alabama, aux États-Unis. Ils avaient aussi de la difficulté à comprendre comment les emplois canadiens seraient préservés et créés au Canada grâce à cet accord. Les participants de Québec ont exprimé des points de vue plus positifs sur l'entente en général. La plupart d'entre eux étaient d'accord pour dire que Bombardier n'avait guère d'autre choix que de conclure une entente avec Airbus afin d'étendre ses forces de commercialisation et de vente à l'échelle mondiale et de contrer les effets des tarifs américains.

Les demandeurs d'asile

Les participants de Laval et de Prince Rupert ont participé à une brève discussion sur les demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière canado-américaine. Les participants des deux endroits ont démontré qu'ils connaissaient très bien ce dossier, en ayant entendu parler dans les médias traditionnels, dans les médias sociaux et dans les sites Internet. Tous ont convenu que la plupart des informations diffusées sur les médias sociaux au sujet des demandeurs d'asile étaient négatives. Dans les deux villes, la plupart des participants croyaient que les demandeurs d'asile arrivaient au Canada en raison d'un changement général de la position de l'administration Trump aux États-Unis en matière d'immigration, mais ils ne pouvaient pas tous préciser la politique ou l'événement précis qui a déclenché l'afflux de demandeurs d'asile au Canada.

Malgré des niveaux de connaissance semblables aux deux endroits, la nature et le ton des discussions étaient différents, les participants de Prince Rupert exprimant des opinions plus positives que ceux de Laval. Les participants de Prince Rupert avaient plus tendance à croire que le gouvernement canadien avait amélioré sa façon de gérer le problème que quand l'afflux a commencé il y a quelques mois. La plupart des participants de Laval ne partageaient pas cette opinion et estimaient que le gouvernement canadien devait mieux les informer sur le processus qui avait été mis en place pour contrôler ces demandeurs d'asile et assurer la sécurité de la frontière.

Remarque sur l'interprétation des constatations

La recherche qualitative est conçue pour révéler une vaste gamme d'opinions et d'interprétations plutôt que pour mesurer le pourcentage de la population cible qui a une opinion donnée. Ces résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre de personnes dans la population qui ont une opinion particulière parce qu'elles ne sont pas statistiquement prévisibles.

La recherche effectuée par les groupes de discussion sur les priorités du gouvernement vise à fournir une meilleure compréhension des points de vue des participants, ce qui vient souvent compléter les résultats quantitatifs recueillis dans le cadre d'une enquête. Les discussions permettent d'approfondir des questions clés qui ne peuvent être examinées de façon aussi détaillée avec la recherche quantitative. Ce type d'information est essentiel pour le rôle du Bureau du Conseil privé afin qu'il puisse conseiller et appuyer le Cabinet et ses comités.

2. Constatations détaillées

Cette section du rapport présente les conclusions détaillées de seize groupes de discussion tenus à huit endroits différents au Canada. La section est organisée par thème, afin de mieux refléter les diverses discussions tenues d'un endroit à l'autre. Le guide de l'animateur a été légèrement adapté d'un endroit à l'autre afin de se concentrer sur divers domaines. Chaque itération du guide de l'animateur se trouve dans les annexes.

Thèmes abordés

Mesures gouvernementales

On a demandé aux participants de décrire ce qu'ils avaient vu, lu ou entendu récemment au sujet du gouvernement du Canada. Les sujets mentionnés spontanément couvraient un vaste éventail de sujets, dont :

- la réforme fiscale
- la légalisation du cannabis
- l'ALENA
- les demandeurs d'asile
- la modification des règles de prêt hypothécaire
- les allègements fiscaux aux petites entreprises
- l'entente entre Bombardier et Airbus
- la prestation universelle pour la garde d'enfants
- le plan de protection des océans (à Prince Rupert)
- l'imposition de taxes à Netflix (à Laval)

Voici quelques exemples de sujets abordés dans les groupes de discussion :

- un Canada créatif
- les règles de l'impôt des sociétés
- les relations entre le Canada et les États-Unis
- une alimentation saine
- Travail et emploi
- les lois sur le contrôle des armes à feu
- les accords de poursuite suspendue
- l'énoncé économique de l'automne 2017
- les aires protégées extracôtières
- les droits d'immigration
- Bombardier
- les demandeurs d'asile

Chacun de ces thèmes est traité en détail ci-dessous.

Un Canada créatif

Une série de questions sur l'initiative Canada créatif du gouvernement du Canada ont été posées à des participants provenant de Laval, North Vancouver, North Bay, Fredericton et Québec. Les participants ne connaissaient pas spontanément le nom de l'initiative. Après avoir reçu une explication détaillée du

contenu de l'initiative, la plupart des participants ont dit avoir effectivement entendu parler de l'annonce. Les éléments les plus reconnus de l'initiative étaient tous liés à Netflix.

Dans les deux villes du Québec, les participants ont spontanément mentionné qu'ils avaient entendu parler des débats concernant la taxation des services de Netflix, mais pas des autres éléments de l'initiative. La plupart d'entre eux croyaient que la TPS devrait s'appliquer aux services Netflix afin de mettre l'entreprise sur un pied d'égalité avec les entreprises locales. Il ressort clairement de la discussion que certains participants ne savaient pas très bien si c'étaient les clients de Netflix ou Netflix qui ne paieraient pas de taxes. Les participants qui croyaient à tort que Netflix serait exonérée d'impôts au Canada avaient plus de réactions négatives à l'entente que ceux qui comprenaient que ce sont les consommateurs qui n'auraient pas à payer la TPS sur leurs services. Les participants québécois ont quand même exprimé des opinions majoritairement positives sur la création de Netflix Canada et l'investissement de 500 millions de dollars dans les productions canadiennes. Ils ont mentionné qu'il serait important de s'assurer que la nouvelle entité canadienne investisse une proportion suffisante du montant promis dans les productions de langue française et beaucoup voulaient avoir l'assurance que ce serait le cas.

Certains participants d'autres endroits avaient aussi entendu parler de discussions concernant la décision de ne pas appliquer la TPS aux services de Netflix, mais ce n'était pas un élément central de discussion à l'extérieur du Québec. De nombreux participants à l'extérieur du Québec étaient au courant de la création future de Netflix Canada et des fonds supplémentaires pour les productions canadiennes. Ils ont surtout exprimé des opinions positives au sujet de tous les éléments de Canada créatif, même s'ils ne connaissaient pas les détails précis pour la plupart d'entre eux avant la discussion. La plupart des participants étaient d'avis que cette initiative créerait probablement des emplois au Canada parce que le montant global investi au pays semblait avoir augmenté en conséquence. Cependant, quelques participants sont demeurés sceptiques. Ils estimaient que cela ne changerait probablement pas la tendance actuelle en faveur des grandes entreprises américaines qui contrôlent les productions et les emplois, ou que cela finirait par coûter trop cher aux contribuables pour en avoir pour leur argent.

Il convient de souligner que les opinions les plus positives exprimées étaient souvent mélangées à un certain nombre de questions ou d'éléments de confusion. D'abord, la source de l'investissement de 500 millions de dollars dans les productions canadiennes n'était pas toujours claire pour les participants. Certains ont compris qu'il s'agissait d'un investissement du gouvernement canadien dans Netflix. Lorsqu'on l'a compris de cette façon, l'investissement n'était pas aussi populaire. Lorsque le modérateur a expliqué que l'investissement provenait directement de Netflix, les participants qui ont soulevé cette question étaient plus favorables à cette idée. Certains participants se sont également demandé si Netflix produirait du contenu canadien ou s'il produirait simplement des séries américaines avec des acteurs américains en sol canadien. Ils voulaient avoir l'assurance que les Canadiens en bénéficieraient directement par la création d'emplois locaux et l'inclusion de contenu local.

L'exercice de Québec

On a demandé aux participants de Québec de faire un exercice supplémentaire sur l'initiative Canada créatif. On leur a remis une liste des différentes mesures que le gouvernement a déjà prises ou pourrait prendre pour appuyer le secteur de la culture, et on leur a demandé d'évaluer chacune d'elles en

mettant un « pouce vers le haut » s'ils estimaient que c'était une bonne mesure, ou un « pouce vers le bas » s'ils croyaient que c'était une mauvaise mesure. Les mesures étaient les suivantes :

- Augmenter le financement de CBC/Radio-Canada
- Augmenter le financement accordé à Téléfilm Canada et l'Office national du film
- Augmenter le financement du Conseil des Arts du Canada
- Faire des investissements pour aider à mieux soutenir l'industrie canadienne de la musique, en se concentrant sur les artistes francophones
- Augmenter le financement des grands festivals et événements artistiques pour promouvoir nos artistes au Canada
- Promouvoir le contenu canadien au niveau international dans les festivals et les salons, pour aider les créateurs de contenu canadien à vendre leurs produits à l'étranger
- Encourager les investisseurs internationaux à financer des projets culturels canadiens
- Accroître le financement du Fonds des médias du Canada qui appuie directement les écrivains, les producteurs, les acteurs, les directeurs et les techniciens des émissions de télévision canadiennes
- Promouvoir la neutralité du réseau, encourager les autres pays et entreprises à soutenir un Internet libre et ouvert
- Protéger l'exemption culturelle dans les accords commerciaux canadiens, y compris l'ALENA, qui permet au Canada et au Québec de restreindre l'accès des produits culturels internationaux sur les marchés locaux

Quelques éléments sont clairement ressortis de cet exercice. Tout d'abord, les participants de Québec n'étaient pas favorables à des mesures visant à accroître le financement gouvernemental de CBC/Radio-Canada, ainsi que de Téléfilm, de l'Office national du film et du Conseil des Arts du Canada. La plupart d'entre eux croyaient que ces institutions étaient déjà suffisamment financées. Même si les participants ne connaissaient pas le Conseil des Arts du Canada, son nom n'a pas généré de points de vue positifs en général. La plupart des participants ont estimé que cela semblait éloigné de leur réalité quotidienne. Beaucoup de participants de Québec ont dit qu'ils n'aimaient pas l'idée que leurs impôts soient utilisés pour financer des projets pour des artistes qui, selon eux, pourraient être financièrement mieux qu'eux. Ces participants ont voulu savoir si l'argent irait aider ceux qui avaient besoin d'un coup de pouce, et non pas les artistes établis qui n'ont pas besoin d'un financement supplémentaire.

En revanche, trois mesures ont reçu des cotes essentiellement positives : promouvoir le contenu canadien dans les foires et les festivals internationaux, augmenter le financement des grands événements et festivals, et encourager les investisseurs étrangers à financer des projets canadiens. Les raisons de ces choix reflétaient les points de vue discutés plus haut. La promotion du contenu canadien dans les festivals internationaux a été vue comme un moyen pour permettre aux personnes talentueuses d'exporter leur talent à l'étranger, ce que les participants estimaient probablement plus difficile pour les artistes qui n'avaient pas les moyens financiers de le faire. Ils croyaient que si ces artistes étaient bons, ils réussiraient dès qu'ils auraient la chance de briller dans des événements publics plus grands. La

promotion d'événements et de festivals majeurs a été considérée par la plupart comme un moyen d'utiliser des fonds publics au bénéfice de la population générale, ainsi que des artistes locaux. Nous en sommes tous sortis gagnants. Un événement local comme le *Festival d'été de Québec* en était un exemple, selon certains. Quant à encourager les investisseurs étrangers à financer des projets canadiens, la logique était simple pour ceux qui appuyaient cette mesure : elle apportait de l'argent frais au Canada et aidait les talents locaux, tout en coûtant peu ou rien aux contribuables canadiens.

Les règles de l'impôt des sociétés

Une brève discussion a eu lieu à Laval, à Prince Rupert, à North Bay et à North Vancouver sur les changements que le gouvernement canadien pourrait apporter au régime d'imposition des sociétés. La connaissance des récentes consultations canadiennes sur les changements fiscaux a été la plus élevée à Prince Rupert et North Vancouver, où environ la moitié des participants en avaient entendu parler. Seule une poignée de participants de Laval et de North Bay étaient au courant de ces consultations, et la plupart d'entre eux ne comprenaient pratiquement pas la nature des changements proposés au régime d'imposition des sociétés.

Ceux qui étaient au courant des changements proposés partageaient des opinions mitigées à leur sujet. Leur opinion dépendait en grande partie de la façon dont ils comprenaient les changements et des personnes qui, selon eux, seraient touchées. Les participants qui croyaient que les changements étaient destinés à combler certaines lacunes existantes dans la fiscalité des entreprises pour permettre à leurs propriétaires de réduire leurs charges fiscales ont estimé que les changements étaient une bonne idée. En revanche, la plupart de ceux qui croyaient que les changements étaient destinés à augmenter les impôts des petites entreprises qui avaient déjà lutté pour réussir étaient en désaccord avec l'idée.

Les participants qui n'étaient pas au courant des consultations ou de la nature des changements proposés ont eu tendance à avoir des opinions plus cyniques, déclarant souvent que les grandes entreprises et les personnes plus riches trouveraient probablement un moyen de tirer profit de ces changements, peu importe leur nature. Ce genre de sentiment a été le plus fort à Laval et à North Bay.

Les relations Canada-États-Unis

On a demandé aux participants de Laval, de Prince Rupert et de Vancouver-Nord de donner leur opinion sur les négociations actuelles de l'ALENA entre le Canada et les États-Unis. Presque tous les participants étaient au courant de ces négociations, surtout en ce qui concerne les pourparlers avec les États-Unis. Les participants des trois villes ont partagé un profond sentiment d'inquiétude et de pessimisme quant à la possibilité de conclure un accord profitable pour le Canada avec le gouvernement américain. Leur pessimisme découlait de leur perception très négative du gouvernement américain actuel, et non d'un jugement négatif sur les efforts canadiens. Les participants croyaient qu'on ne pouvait pas faire confiance à l'administration Trump pour mener des négociations équitables, et ils estimaient qu'elle ne s'entendrait que sur des termes qui favoriseraient clairement les États-Unis par rapport au Canada. La plupart des participants estimaient que le gouvernement du Canada semblait faire de son mieux en ne se

livrant pas à des différends publics avec son homologue américain, tout en semblant faire preuve de fermeté à l'égard des principes fondamentaux discutés en privé. Cela a été généralement considéré comme la position la plus appropriée, même si quelques participants ont dit qu'ils aimeraient voir une résistance plus forte aux pressions américaines de la part du gouvernement canadien.

En raison de ce sentiment général de pessimisme, les termes « juste » et « équitable » ont été le plus souvent utilisés lorsqu'on leur a demandé d'écrire ce qui serait le meilleur résultat possible pour les négociations en cours. Certains ont dit qu'ils auraient aimé exprimer quelque chose de plus fort, comme « accord gagnant » ou « meilleure affaire » pour le Canada, mais ils ne pensaient pas que cela soit réalisable dans le contexte actuel. Ils seraient satisfaits si un accord équitable pouvait être atteint. D'autres ont également estimé qu'un accord considéré comme équitable par toutes les parties était plus susceptible de réussir à long terme.

Les participants ont également reçu une liste de sept points clés qui pourraient faire partie de l'accord, et on leur a demandé d'en sélectionner un maximum de trois qui, selon eux, devraient être des priorités absolues. Ces sept points sont énumérés ci-dessous, par ordre d'importance selon les participants :

- les normes environnementales
- les mécanismes de règlement des différends
- la capacité de travailler au-delà des frontières
- les normes du travail
- les droits des Autochtones
- la culture canadienne
- l'équité entre les sexes

Les normes environnementales ont été choisies par la plupart des participants comme une priorité absolue parce que les participants craignaient que les normes canadiennes ne soient abaissées pour correspondre à celles des États-Unis et du Mexique. Bien que les participants aient convenu que les normes mexicaines étaient probablement beaucoup moins rigoureuses que celles du Canada, c'est la position environnementale de l'administration américaine actuelle qui a généré les réactions les plus spontanées, toutes négatives. Les participants croyaient que le gouvernement américain actuel ne se souciait pas beaucoup de l'environnement et, par conséquent, voulait s'assurer qu'un accord futur de l'ALENA inclurait des niveaux de protection de l'environnement qui correspondraient aux normes canadiennes, et non américaines.

De nombreux participants ont choisi un mécanisme solide de règlement des différends comme une priorité de négociation pour des raisons très semblables à celles décrites ci-dessus. Ils craignaient que, sans un mécanisme solide en place, l'administration américaine actuelle puisse utiliser son immense poids économique pour nuire aux entreprises ou aux secteurs industriels canadiens afin de favoriser les intérêts commerciaux américains. Pour appuyer l'idée d'un mécanisme solide de règlement des différends, l'exemple le plus souvent cité a été le différend en cours sur le bois d'œuvre. Les récents tarifs punitifs imposés aux avions de la série C de Bombardier sont également venus à l'esprit de certains participants.

La possibilité de travailler au-delà des frontières a été considérée par beaucoup comme une caractéristique importante des futures transactions commerciales. Certains participants connaissaient des entreprises locales ou des personnes qui dépendaient de la possibilité d'embauche ou de travail au-delà des frontières et pensaient que c'était probablement un moteur de croissance économique et de stabilité. Ils ont également aimé l'idée qu'il serait possible pour des Canadiens comme eux d'aller travailler aux États-Unis si l'occasion se présentait. De plus, ce point a été souvent soulevé en même temps que celui des normes du travail. Dans ce cas, la principale préoccupation exprimée par les participants était la nécessité de protéger les normes canadiennes qui étaient perçues comme étant supérieures et préférables à celles des États-Unis et du Mexique.

Les trois autres points de la liste ont été considérés comme des priorités importantes en eux-mêmes, mais n'ont pas été classés aussi haut que les quatre précédents. Toutefois, de nombreux participants de Prince Rupert ont choisi les droits autochtones comme une priorité absolue, et ils ont estimé qu'ils méritaient plus d'attention.

Une saine alimentation

Les participants de Fredericton, Québec et Mississauga ont pris part à des discussions sur le rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral en encourageant des habitudes alimentaires plus saines chez les Canadiens. Avant de terminer un exercice sur les étiquettes qui pourraient être éventuellement utilisées pour informer les Canadiens sur la quantité de gras, de sucres et de sodium contenue dans les aliments emballés, les participants ont été invités à donner leur avis de premier plan sur la nécessité pour le gouvernement canadien de faire plus pour encourager des choix alimentaires plus sains chez les Canadiens.

Bien que la plupart des participants soient d'avis que le gouvernement devrait en faire davantage pour encourager les choix alimentaires sains, une minorité d'entre eux se sont prononcés en désaccord. Les avis étaient essentiellement partagés en fonction des opinions générales quant à l'équilibre approprié à atteindre entre la responsabilité privée et la responsabilité publique. En d'autres termes, ceux qui croyaient généralement aux avantages de l'intervention et de l'orientation du gouvernement étaient plus enclins à favoriser la participation du gouvernement canadien à l'encouragement des choix alimentaires sains. Ils constituaient la majorité des participants. En revanche, ceux qui estimaient que les gouvernements étaient déjà trop impliqués dans la vie des citoyens croyaient que les choix alimentaires sains devaient être laissés aux individus. Ils pensaient que les Canadiens possédaient suffisamment d'information pour faire des choix alimentaires sains s'ils le voulaient, et que le gouvernement ne devrait pas essayer de les forcer à se comporter différemment.

De nombreux participants qui ont convenu que le gouvernement canadien devrait agir plus spontanément ont mentionné qu'il devrait trouver un moyen de rendre les choix plus sains plus abordables pour les Canadiens. Ils ont estimé que, trop souvent, les aliments qui étaient bons pour les consommateurs, comme les fruits et les légumes frais, ou les aliments biologiques, étaient trop chers par rapport aux choix mauvais pour la santé. Ils croyaient qu'il s'agissait là d'un obstacle majeur à la consommation d'aliments plus sains par les Canadiens à faible revenu, qui ne pouvaient pas se

permettre d’acheter ces meilleurs choix. Une autre politique, spontanément mentionnée par plusieurs participants, en accord avec la plupart des autres, consistait à augmenter le financement des programmes éducatifs pour les enfants dans les écoles ou d’autres lieux pertinents. Ils croyaient que si de bonnes habitudes étaient enseignées aux enfants canadiens au début de leur vie, ils les conserveraient probablement à l’âge adulte et pourraient influencer leurs parents à faire de meilleurs choix pour toute la famille. Certains étaient en désaccord sur ce dernier point, disant que les parents qui ne se souciaient pas de faire des choix sains étaient peu susceptibles d’être influencés par leurs enfants.

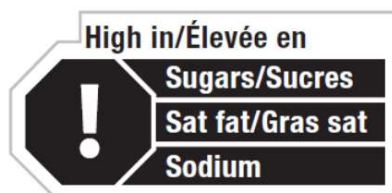
Lorsqu’on leur a demandé la possibilité d’appliquer de nouvelles étiquettes de mise en garde afin de fournir des informations immédiates sur la quantité de gras, de sucres et de sodium contenue dans les aliments emballés, les opinions ont été divisées de la même façon que celle décrite ci-dessus, avec une majorité à première vue favorable. Cependant, quelques-uns de ceux qui avaient plutôt appuyé l’intervention du gouvernement semblaient un peu plus réticents à l’égard des étiquettes de mise en garde. De nombreux participants de Québec et Mississauga ont rejeté l’idée.

La majorité qui était en faveur de cette initiative croyait qu’elle permettrait aux consommateurs canadiens de discerner plus facilement ce qui était mauvais pour eux. Ils ne croyaient pas que l’étiquetage actuel, à commencer par le tableau des valeurs nutritives, était suffisant pour informer adéquatement les consommateurs sur les choix à éviter. Beaucoup d’entre eux ont mentionné que le tableau des valeurs nutritives pourrait être simplifié ou modifié pour que les consommateurs puissent identifier plus facilement ce qui était bon ou mauvais pour eux ou leur famille.

Ceux qui s’opposaient à un tel étiquetage disaient que l’approche semblait trop forte et préféraient que les renseignements leur soient fournis de façon moins directe. Quelques-uns ont aussi mentionné qu’ils n’aimaient pas voir des étiquettes de mise en garde sur les produits alimentaires parce qu’ils craignaient de les retrouver sur toutes les étagères de l’épicerie. Ils ont estimé que cela rendrait le magasinage stressant ou rendrait les étiquettes inefficaces parce que la surcharge sensorielle leur ferait ignorer les étiquettes. Ces participants ont surtout convenu que l’actuel tableau des valeurs nutritives leur fournissait les renseignements nécessaires pour faire des choix sains.

Exercice d’étiquetage

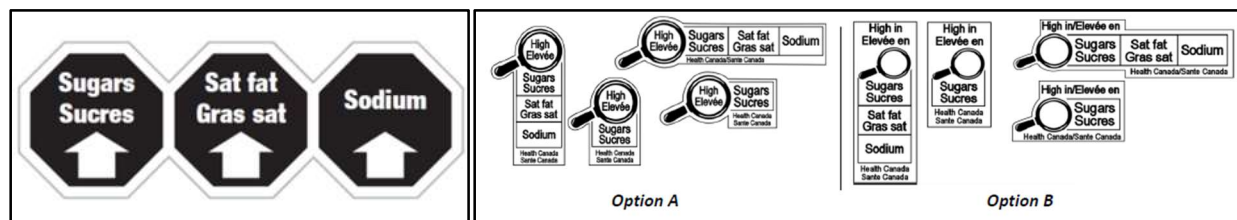
On a présenté aux participants de tous les endroits une série d’étiquettes de mise en garde possibles et on leur a demandé de choisir celles qu’ils jugeaient les plus appropriées. Les résultats étaient assez uniformes dans tous les endroits. Parmi toutes les étiquettes examinées, deux versions se sont révélées les plus efficaces, soit une étiquette illustrant un point d’exclamation dans un triangle et une étiquette semblable illustrant un point d’exclamation dans un panneau d’arrêt. Les voici donc :



Ces deux solutions avaient davantage la faveur des participants que les autres en raison de leur plus grande simplicité et clarté. Les participants qui les ont choisies étaient d'avis qu'elles contenaient chacune les renseignements qu'il leur fallait pour les aider à choisir des aliments sains. De nombreux participants préféraient l'étiquette comportant un panneau « Cédez » à celle comportant un panneau d'arrêt. Ils la percevaient comme étant moins « effrayante » ou « extrême » que toutes les autres parce que le panneau routier qu'ils associaient à l'image n'interdisait pas une action précise, mais suggérait simplement la prudence ou le ralentissement. Par contre, ils jugeaient que le panneau d'arrêt imposait sévèrement une certaine action ou laissait entendre que le produit ne devrait pas être consommé du tout. Bien des participants estimaient que le message véhiculé était trop ferme. Les participants qui ont remarqué que Santé Canada était mentionné sur l'une des étiquettes étaient généralement en faveur de cette mention. Certains ont mentionné qu'il était souvent difficile de savoir si l'information nutritionnelle ou les étiquettes figurant sur les produits étaient commanditées par l'entreprise qui fabrique le produit ou par un organisme qui fournit des renseignements précis sur la santé. Les participants qui ont remarqué que Santé Canada était l'organisme responsable de l'étiquette jugeaient que cela augmentait la crédibilité de l'allégation. Très peu de participants étaient en désaccord avec cette idée.

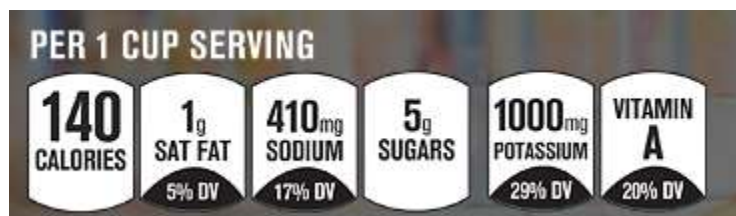
S'il est vrai que ces deux étiquettes étaient privilégiées par rapport aux autres, de nombreux participants à Québec étaient hésitants. Ils soutenaient que le message véhiculé par les deux était trop négatif et faisait paraître les aliments « toxiques » ou « corrosifs ». Certains ont déclaré qu'ils s'attendaient à voir de telles étiquettes sur les emballages de produits de nettoyage domestiques, et non d'aliments.

L'étiquette illustrant trois panneaux d'arrêt côte à côte (à gauche, ci-dessous) n'a pas été choisie par bien des gens comme étant la plus appropriée. Malgré sa simplicité et sa clarté, elle était considérée comme répétitive. Quelques participants ont jugé que la version A de l'étiquette illustrant des loupes (à droite, ci-dessous) constituait la meilleure étiquette de mise en garde. Ils croyaient qu'elle était moins menaçante que les autres tout en étant plus claire que la version B, qui présentait des loupes sans texte. Les participants ont jugé que cette dernière manquait de clarté parce que la loupe ne semblait pas avoir de but précis.



Le dernier modèle d'étiquette présenté aux participants indiquait la quantité de certains nutriments par portion normalisée d'une tasse (voir ci-dessous). Elle a rarement été choisie comme un modèle d'étiquette de mise en garde parce que la plupart des participants étaient d'avis que les renseignements qu'elle présentait étaient les mêmes que dans le tableau d'information nutritionnelle. Par conséquent, elle ne semblait pas simplifier la tâche du consommateur qui tente de choisir des aliments plus sains. De plus, beaucoup ont dit qu'ils ne la trouvaient pas très claire, car ils ne savaient pas quel nutriment était bon et quel nutriment était mauvais, ni quelles quantités devaient être considérées comme étant excessives ou insuffisantes. Certains ont également affirmé qu'une portion d'une tasse n'était pas une

mesure intuitive pour eux. Ils ne savaient pas s’il s’agissait d’une portion importante ou non, selon le produit en question.



Discussion de suivi sur l'étiquetage

À la suite de l'exercice sur étiquetage, décrit précédemment, on a posé aux participants une série de questions à savoir s'ils jugeaient qu'il était pertinent d'utiliser de telles étiquettes sur une grande variété d'emballages d'aliments après en avoir vu quelques exemples. L'opinion des participants à ce sujet était quelque peu partagée.

Lorsqu'on leur a parlé de la possibilité que certains types d'aliments puissent contenir une proportion élevée de gras, de sucre ou de sodium, ainsi qu'une proportion élevée de bons nutriments, tout en comportant le même type d'étiquette que les aliments ne contenant aucun bon nutriment, la plupart des participants qui appuyaient au départ l'idée des étiquettes de mise en garde y sont demeurés favorables. Cependant, beaucoup de participants à Québec ont hésité ou même repensé leur point de vue. Ils n'avaient pas envisagé de le faire au cours de l'exercice précédent et ils estimaient que ce pourrait être un bon argument pour modifier l'approche ou ne pas ajouter de mises en garde du tout. Les participants qui défendaient au départ le plus ardemment les nouvelles étiquettes de mise en garde n'ont pas changé leur point de vue lorsqu'on leur a présenté cet argument. Ils croyaient que si un aliment avait une teneur élevée en gras, en sucre ou en sodium, une mise en garde devrait figurer sur l'emballage, peu importe les bienfaits de l'aliment.

Mesures visant à encourager des choix alimentaires plus sains

En plus d'être interrogés sur l'idée d'ajouter des mises en garde sur les emballages d'aliments, les participants se sont vu demander dans quelle mesure il serait bon ou mauvais d'imposer une série de mesures supplémentaires.

L'une des idées mises à l'essai était d'obliger que la teneur en calories des aliments soit indiquée dans les menus des restaurants. Cette mesure a suscité des réactions mitigées. Même si la plupart d'entre eux croyaient au départ qu'il s'agissait d'une bonne idée, bon nombre des opposants ont exprimé une ferme opposition. Certains d'entre eux étaient d'avis que lorsqu'ils mangent au restaurant, ils ne veulent pas qu'on leur rappelle de faire des choix alimentaires sains parce qu'ils veulent s'amuser et passer une belle soirée. Ils croyaient qu'en pensant aux calories qu'ils consomment, ils perdraient certains des plaisirs de manger au restaurant. D'autres ont suggéré que l'ajout de la teneur en calories des aliments au menu masquerait l'importance d'autres éléments qui pourraient être tout aussi mauvais pour eux, et ils ne croyaient pas d'une simple teneur en calories était un indicateur approprié d'aliments sains ou malsains.

Une autre idée mise à l'essai était l'introduction d'une nouvelle taxe sur les produits sucrés, dont les revenus sont utilisés pour promouvoir des modes de vie plus sains. La majorité des participants de tous

les endroits étaient en faveur de l'idée, mais bon nombre d'entre eux ont insisté sur le fait que leur appui serait conditionnel à ce que l'argent soit utilisé uniquement aux fins énoncées. L'absence de transparence quant à cette utilisation les rendrait réticents à accepter la nouvelle taxe. Certains participants des divers endroits ont rejeté cette idée sous prétexte qu'il ne s'agissait que d'un autre moyen employé par le gouvernement pour percevoir des taxes. Quelques participants ont mentionné que cette nouvelle taxe sur les produits sucrés, comme les boissons gazeuses ou les boissons à saveur artificielle de fruits, pourrait cibler injustement les Canadiens qui ne peuvent se payer rien de plus sain.

Enfin, on a demandé aux participants de discuter de l'idée d'interdire la publicité sur les aliments malsains destinés aux enfants. Les réactions à cette idée variaient en grande partie selon la manière dont s'était déroulée auparavant la discussion sur la promotion de choix alimentaires sains. Dans les groupes où la discussion précédente portait de façon plus générale sur la nécessité d'améliorer la santé des Canadiens sans toutefois explorer beaucoup de détails sur l'efficacité et la mise en œuvre de la mesure, la plupart des participants ont convenu qu'une interdiction de la publicité sur les produits destinés aux enfants était une bonne idée parce qu'elle pourrait empêcher les enfants de demander des aliments qui sont mauvais pour leur santé.

Dans les groupes où la discussion portait principalement sur l'efficacité des diverses mesures ou sur la façon de les mettre en œuvre, la plupart des participants doutaient qu'une telle interdiction ait un effet positif important. Certains craignaient même que cette mesure soit très difficile à mettre en œuvre et se demandaient si elle s'appliquerait non seulement aux emballages ou aux commandites, mais aussi à la publicité plus générale, ce qui selon eux pourrait s'avérer trop sévère. Certains ont dit qu'ils ne voulaient pas que les boîtes de céréales (l'exemple qui vient le plus rapidement à l'esprit) ressemblent à des paquets de cigarettes. On a également abordé l'importante préoccupation quant à la possibilité qu'un grand nombre d'événements sportifs et de festivals ayant une incidence positive sur les enfants perdent leurs principaux commanditaires, qui sont souvent des fabricants d'aliments ou de boissons destinés aux enfants ou aux adolescents. Enfin, quelques participants étaient simplement en désaccord avec l'idée parce qu'ils croyaient que les parents devraient pouvoir faire les choix qu'ils désirent, que leurs enfants soient d'accord ou non. Ils estimaient que les parents pouvaient et devaient résister aux pressions de leurs enfants.

Le travail et l'emploi

Une discussion approfondie sur les changements possibles aux normes du travail dans les industries sous réglementation fédérale a eu lieu à Prince Rupert et à North Vancouver. Dans le cadre de ces discussions, on a demandé aux participants de faire trois exercices écrits. L'un d'eux présentait une série de domaines d'intérêt potentiels pour le gouvernement du Canada et demandait aux répondants de choisir lesquels devraient constituer le fondement de la stratégie remaniée du gouvernement. Le deuxième exercice présentait aux participants un paragraphe énonçant les intentions du gouvernement concernant les normes révisées et leur demandait d'évaluer les divers éléments contenus dans le paragraphe. Enfin, on a présenté aux participants une liste de normes du travail que le gouvernement du Canada pourrait

mettre en œuvre dans les industries sous réglementation fédérale et on les a invités à indiquer lesquelles étaient les plus importantes ou pertinentes.

Exercice sur les principaux domaines d'intérêt du gouvernement

Les résultats de cet exercice étaient assez uniformes aux deux endroits. Les expressions mises à l'essai dans le cadre de cet exercice étaient les suivantes :

- Emplois de qualité
- Emplois équitables
- Emplois de bonne qualité
- Travail décent
- Emplois décents
- Meilleur emploi
- Normes d'emploi modernes (élément non mis à l'essai à Vancouver)

Trois expressions se sont révélées les plus populaires : « emplois de bonne qualité », « emplois de qualité » et « emplois équitables ». L'expression « emplois de bonne qualité » a obtenu une note un peu plus élevée que l'expression « emplois de qualité », plus simple, parce qu'elle était perçue comme plus précise et plus positive. Quelques participants étaient d'avis qu'il était redondant que les termes « bonne » et « qualité » se retrouvent dans la même expression et préféreraient donc que le terme « bonne » ne soit pas rattaché à l'expression « emplois de qualité ». La notion de qualité était importante pour les participants parce qu'elle faisait référence à un emploi satisfaisant et épanouissant, et pas seulement à un emploi ordinaire. Certains ont même mentionné que la notion de qualité les avait amenés à penser qu'ils étaient « fiers de travailler ». L'expression « emplois équitables » a été appréciée par ceux qui l'ont instinctivement liée à la question de l'équité en milieu de travail, surtout pour les femmes et les minorités, car elle témoignait des valeurs fondamentales qui sont importantes pour ces personnes.

Une autre expression qui a reçu un appui considérable de la part d'un groupe de Vancouver était « emplois meilleurs » parce qu'elle était inspirante et sous-entendait la recherche de quelque chose de plus que ce qui existe déjà. L'expression « normes d'emploi modernes » a reçu un certain appui à Prince Rupert, mais n'a pas été mise à l'essai à Vancouver.

Par contre, les expressions « travail décent » et « emplois décents » n'ont pas été très appréciées. Elles donnaient à penser que la barre était déjà basse et que les nouveaux emplois ne seraient désormais que « décents ». De nombreux participants croyaient que les expressions étaient plus décourageantes qu'inspirantes.

Déclaration générale des intentions

Un paragraphe énonçant les intentions du gouvernement du Canada concernant l'amélioration de la main-d'œuvre dans les industries sous réglementation fédérale a ensuite été présenté aux participants : « *Le gouvernement du Canada doit promouvoir des emplois de bonne qualité en se penchant sur la transformation de la façon de travailler des gens et en s'efforçant d'accroître la participation des femmes et des groupes sous-représentés à la population active. Pour ce faire, il sera nécessaire d'actualiser le Code canadien du travail afin de se pencher sur les nouveaux enjeux, comme les stages non rémunérés, et*

faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes continuent de pouvoir compter sur un ensemble de normes d'emploi fédérales rigoureuses et modernes. »

Cet énoncé était généralement perçu de façon positive, mais il était également difficile à assimiler dans son ensemble pour certains participants. Chez les premiers groupes de la première série qui ont mis cet exercice à l'essai à Prince Rupert, les participants ont eu de la difficulté à traiter l'information qui leur était présentée. En soirée, pour faciliter la tâche aux participants de la deuxième série de groupes, le paragraphe a été présenté sur papier et divisé en phrases distinctes. Cet exercice a donné lieu à quelques constatations importantes.

De nombreux participants ont apprécié l'ajout d'une phrase sur la « transformation de la façon de travailler des gens » parce qu'ils estimaient qu'elle reflétait une réalité importante à laquelle le gouvernement canadien devrait faire face. Ils croyaient également qu'elle correspondait à leur perception du marché du travail canadien ainsi qu'à l'esprit de la refonte des normes du travail. La mention de travailler pour « accroître la participation des femmes et des minorités sous-représentées dans le marché du travail » a suscité le plus de discussions. Certains participants, surtout des femmes, estimaient qu'il était essentiel de promouvoir l'égalité en milieu de travail pour les femmes ainsi que pour d'autres groupes qui ne sont peut-être pas traités équitablement. Cependant, quelques autres ont mentionné que cette mention était inadéquate parce qu'elle semblait viser seulement deux groupes au détriment d'autres groupes qui pourraient aussi subir de la discrimination et devoir surmonter d'autres difficultés. Ils préféraient considérer le milieu de travail comme étant inclusif et juste pour tout le monde, et non seulement pour certains sous-groupes.

La mention des stages non rémunérés a également été remise en question pour des motifs semblables; de nombreux participants étaient d'avis qu'on pourrait faire mention d'autres enjeux, dont certains étaient encore plus importants que celui-ci. De plus, la plupart des participants n'étaient pas au courant des problèmes associés aux stages non rémunérés, ce qui les a amenés à s'interroger sur la raison pour laquelle cet enjeu constituait une priorité fondamentale par rapport à de nombreux autres problèmes qui mériteraient probablement d'être examinés.

La mention d'« un ensemble de normes d'emploi fédérales rigoureuses et modernes » sur lesquelles la population canadienne peut compter a suscité surtout des réactions négatives. Les participants jugeaient qu'elle ne correspondait pas à l'idée générale du paragraphe qui, selon eux, portait sur l'amélioration et le changement, et non sur la continuité. Ils ont expliqué que si le gouvernement proposait de continuer à faire quoi que ce soit, il était peu probable que des améliorations soient apportées. Certains ont également souligné qu'il ne semblait pas adéquat, dans une même phrase, de faire mention de la continuité et de mettre l'accent sur la modernité. Ils estimaient que les normes maintenues n'étaient probablement pas les plus modernes. La mention leur semblait d'autant plus contradictoire compte tenu de la volonté exprimée par le gouvernement du Canada d'améliorer les pratiques actuelles, et non de les maintenir.

Les mesures les plus importantes

Les participants aux deux endroits ont reçu la liste suivante des mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre pour moderniser les normes du travail :

- un salaire minimum plus élevé;
- un accès à des congés de maladie payés;
- plus de congés annuels payés;
- des jours fériés supplémentaires;
- des congés supplémentaires non payés (p. ex. pour un rendez-vous médical);
- payer les travailleurs à temps partiel et temporaires le même salaire horaire que les travailleurs à temps plein qui font le même travail (par exemple, dans certaines industries, les travailleurs à temps plein peuvent être rémunérés à un taux horaire plus élevé que les travailleurs à temps partiel qui font le même travail pour le même employeur);
- la transférabilité des avantages sociaux (par exemple, si vous changez d'emploi et que votre nouvel emploi ne comporte pas d'avantages sociaux, vous pouvez apporter vos avantages sociaux existants avec vous);
- avoir droit à une compensation lorsqu'on est sur appel;
- politique de déconnexion (par exemple, la France a instauré une politique permettant aux employés des entreprises de plus de 50 personnes de ne pas tenir compte des courriels après les heures normales de travail);
- des pauses adéquates et des périodes de repos quotidiennes (p. ex. pendant les repas);
- nombre maximal d'heures de travail sans pause (c'est-à-dire, uniformiser le nombre maximal d'heures qu'une personne peut travailler sans pause, par exemple, dans l'industrie du camionnage où la sécurité des travailleurs et du public peut être en danger si les conducteurs ne sont pas bien reposés);
- le droit de demander des conditions de travail souples (par exemple, le droit d'avoir une discussion avec votre employeur au sujet de la souplesse de vos modalités de travail).

Bien que toutes ces mesures aient été considérées comme positives et importantes par la plupart des participants, quelques-unes se sont révélées plus pertinentes du point de vue personnel. La mesure la plus importante ou la plus pertinente choisie était d'assurer un salaire horaire égal pour les travailleurs à temps partiel et temporaires comparativement à ceux qui accomplissaient les mêmes tâches qu'un travailleur à temps plein. L'équation était simple pour la plupart des participants : vous devriez être payé selon les tâches que vous effectuez, et non selon votre statut. Ils l'ont résumé comme étant « un salaire égal pour un travail égal ». C'était une question d'équité et d'égalité entre tous les membres de la population active. Certains ont expliqué que des entreprises utilisaient des travailleurs temporaires ou à temps partiel pour réduire leurs dépenses internes parce que cela permettait à l'entreprise d'éviter de leur verser les mêmes salaires ou les mêmes avantages à long terme que les employés à temps plein. De nombreux participants ont convenu que les groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, devraient très probablement faire face à cette situation.

Un salaire minimum plus élevé était également populaire pour la plupart des participants. Certains se sont interrogés sur l'effet que cela pourrait avoir sur les petites entreprises qui n'en avaient pas les moyens, mais la plupart ont convenu que cela ne devrait pas être une excuse pour retarder l'augmentation du salaire minimum. Ces derniers croyaient que les taux de rémunération actuels ne

permettaient pas aux personnes ou aux familles de vivre convenablement. Pour eux, le salaire minimum actuel n'était pas un salaire de subsistance. Beaucoup de participants à Vancouver ont spontanément mentionné le coût élevé du logement comme raison pour que le gouvernement augmente les salaires. Ils ne pouvaient pas voir comment les jeunes générations pourraient se permettre d'avoir un logement décent en ville dans les années à venir, à moins que les salaires n'augmentent.

La modification des lignes directrices concernant le nombre maximal d'heures pendant lesquelles une personne peut travailler sans pause était également une priorité pour beaucoup, surtout à Prince Rupert. Ceux qui connaissaient des personnes travaillant dans des industries comme le camionnage ou dans des établissements de soins de santé, qui étaient perçus comme exigeant de longues heures de travail pour leurs travailleurs, estimaient que de nombreux travailleurs mettaient leur sécurité et celle des autres en danger en s'épuisant trop.

Les lois sur le contrôle des armes à feu

Des discussions sur les lois sur le contrôle des armes à feu ont eu lieu avec des participants à Prince Rupert, North Vancouver et North Bay. Aux trois endroits, les participants étaient généralement d'avis que le Canada n'était pas touché par le genre de violence armée et de fusillade qui sévissait aux États-Unis. La fusillade massive qui a fait 58 victimes à Las Vegas était la principale préoccupation de la plupart des participants, mais la plupart d'entre eux n'avaient pas l'impression que c'était un problème important au Canada. Quelques-uns ont indiqué que la violence armée était un problème principalement lié aux gangs de rue, dans les grands centres urbains comme Vancouver et Toronto, mais que cette question n'inquiétait généralement pas les Canadiens dans leur vie quotidienne.

Opinions sur la modification des lois sur le contrôle des armes à feu

Le sentiment de confort généralisé à l'égard de la situation actuelle des armes à feu au Canada était également évident lorsqu'on a demandé aux participants s'ils croyaient que les lois canadiennes sur le contrôle des armes à feu devraient être plus sévères, moins strictes ou rester inchangées. À Prince Rupert et à North Vancouver, les participants étaient partagés entre ceux qui estimaient que les contrôles actuels étaient probablement tout aussi bons comme ils l'étaient, et ceux qui voulaient des contrôles plus sévères. Cependant, très peu de répondants à ces deux endroits ont exprimé des opinions bien arrêtées sur le sujet, estimant que les niveaux apparemment faibles de violence armée au Canada doivent être un signe que le système fonctionne bien.

Les participants qui estimaient qu'aucun changement n'était nécessaire ont mentionné qu'ils ne voyaient pas la nécessité de remanier un système qui semblait bien fonctionner à partir de ce qu'ils pouvaient voir. Ceux qui ont exprimé le désir d'avoir des lois plus sévères sur les armes à feu ont rarement donné des exemples précis de ce qu'ils avaient en tête, mais ont plutôt exprimé le désir général de se débarrasser des armes à feu, ou de réduire leur nombre, à l'exception des fusils de chasse. Leur problème concernait les criminels et non les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Les discussions à North Bay étaient quelque peu différentes de celles aux autres endroits. Bien que de nombreux participants de cette ville soient d'avis que les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu

sont suffisamment rigoureuses et ne devraient pas être modifiées, quelques participants ont fortement préconisé un assouplissement des contrôles actuels. Ceux qui appuyaient le statu quo ont présenté des arguments très semblables à ceux qui ont été entendus à North Vancouver et à Prince Rupert. Cependant, ceux qui voulaient assouplir le système actuel croyaient que les lois actuelles devraient être modifiées afin que les Canadiens qui voulaient porter des armes de poing pour se défendre puissent le faire. Ils ont insisté sur le droit de porter une arme dissimulée tout en facilitant l'achat de munitions et le transport d'armes à feu. Ils étaient aussi d'avis qu'ils devaient porter une arme à feu pour se protéger, évoquant les cambriolages, les agressions et des événements récents aux États-Unis. Ils ont soutenu que si tout le monde avait une arme à feu, les crimes violents diminueraient.

On a présenté aux participants de tous les endroits une série de mesures possibles de contrôle des armes à feu et on leur a demandé s'ils estimaient qu'il s'agissait de bonnes idées ou non :

- Accroître la capacité des gardes-frontières d'empêcher les armes illégales de traverser la frontière pour entrer au Canada.
- Exiger une vérification approfondie des antécédents pour toute personne qui souhaite acquérir une arme à autorisation restreinte.
- Exiger des acheteurs qu'ils présentent un permis lorsqu'ils achètent une arme à feu.
- Mettre en œuvre le règlement des Nations Unies sur les armes à feu exigeant le marquage de toutes les armes fabriquées ou importées au Canada.
- Exiger un permis pour transporter des armes de poing et des armes à feu à autorisation restreinte

Dans l'ensemble, presque tous les participants aux divers endroits étaient d'avis que toutes ces mesures étaient raisonnables et devaient être appliquées. Quelques-uns ont exprimé des doutes ou de la confusion au sujet de l'efficacité de la mise en œuvre du règlement des Nations Unies sur les armes à feu. Quelques-uns ont exprimé des doutes ou de la confusion au sujet de l'efficacité de la mise en œuvre du règlement des Nations Unies sur les armes à feu. Ils ne comprenaient pas comment le marquage des armes à feu pouvait contribuer à réduire la violence armée. Dans l'ensemble, la grande majorité des participants de tous les endroits ne voyaient pas d'inconvénients évidents à l'application de ces mesures.

Les accords sur la suspension des poursuites

Des discussions sur les accords sur la suspension des poursuites (ASP) ont eu lieu à Laval, Prince Rupert, North Vancouver et North Bay. Seule une poignée de participants avaient entendu parler des accords sur la suspension des poursuites. Une fois qu'une brève explication de ce type d'accord a été présentée aux participants, certains ont dit en avoir entendu parler, mais la plupart l'ont assimilé à un « accord de plaidoyer standard » pour les criminels en échange d'une collaboration plutôt qu'à quelque chose qui s'appliquait précisément aux crimes d'entreprise.

Les opinions sur les ASP

Les points de vue sur les ASP étaient très semblables à tous les endroits. Les réactions instinctives de la plupart des participants étaient négatives. Le principal facteur des réactions négatives était l'impression générale que les crimes commis par les entreprises et leurs auteurs bénéficiaient d'un traitement préférentiel. La plupart croyaient que les Canadiens ordinaires n'auraient pas accès à ce type de

négociation de plaidoyer et, par conséquent, il ne semblait pas juste que les malfaiteurs de sociétés puissent profiter de tels accords. De nombreux participants ont eu l'impression que les criminels d'entreprises pouvaient se soustraire à la poursuite, ce qui correspondait à certains de leurs doutes préexistants sur l'équité du système de justice face aux riches et aux puissants. Seule une poignée de participants ont spontanément mentionné que les ASP étaient bons parce qu'ils encourageraient la collaboration des dénonciateurs ou des personnes de rang inférieur qui pourraient ne pas s'exprimer à moins qu'on leur impose des peines plus clémentes ou que des accusations soient retirées.

Les participants ont ensuite présenté des arguments en faveur et contre les ASP, dont les suivants :

- *Ceux qui étaient en faveur des ASP disaient que cela encourage les entreprises à divulguer elles-mêmes les actes répréhensibles, car elles pourraient autrement devoir faire face à la perspective d'une condamnation criminelle officielle. Ils affirmaient également que cela aidait à faire en sorte que les employés qui n'étaient pas liés à l'acte répréhensible ne soient pas lésés (p. ex. perte d'emploi) par une sanction criminelle imposée à l'ensemble de l'entreprise.*
- *Ceux qui s'opposaient aux ASP disaient que cela peut devenir « un coût d'exploitation », ce qui permet aux sociétés de se sortir des difficultés en payant une pénalité financière - tant qu'elles ont l'argent pour le faire. Ils affirmaient ainsi que les ASP ne découragent pas l'inconduite.*

L'argument en faveur des ASP a suscité une certaine hésitation chez quelques-uns de ceux qui ont fortement rejeté leur utilisation, mais la plupart sont restés insensibles. Ceux qui hésitaient ont dit qu'ils pouvaient comprendre pourquoi certaines personnes pourraient effectivement être convaincues de divulguer des renseignements préjudiciables si elles savaient qu'elles pourraient être protégées contre des poursuites. Cependant, la plupart étaient d'avis que cela ouvrait la porte à des abus parce que les malfaiteurs pourraient décider de collaborer seulement une fois qu'ils se sentiraient piégés, ce qui leur permettrait d'échapper à la prison par un simple calcul des risques et non par un véritable désir de dire la vérité. Ils avaient également de la difficulté à comprendre pourquoi une personne qui n'était pas liée à l'acte répréhensible pouvait avoir besoin de ce genre de protection. S'ils n'ont rien fait de mal, ils ne devraient pas craindre d'être poursuivis.

Quelques-uns étaient également d'avis que les ASP pourraient permettre aux sociétés de planifier cette possibilité dès le départ, ce qui leur donnerait une porte de sortie si jamais elles se faisaient prendre. Certains ont mentionné qu'ils pourraient voir l'aspect positif de l'imposition de peines plus légères pour encourager la transparence, mais que les contrevenants devraient quand même être passibles d'une peine d'emprisonnement et d'amendes importantes s'ils enfreignaient la loi. Si les amendes n'étaient pas proportionnelles à l'ampleur de la fraude ou de l'évasion, cela n'avait aucun sens pour eux. Pour ces raisons, toutes ces personnes ont donc été beaucoup plus convaincues par le deuxième argument présenté, en opposition aux ASP. Il était tout à fait logique pour eux que les ASP deviennent un coût d'exploitation.

Les quelques participants qui avaient des opinions favorables sur les ASP, avant d'être présentés avec les arguments pour et contre eux, ont également maintenu la même position. Ils étaient plus convaincus par

l'argument favorable, qui correspondait à leur réflexion initiale sur le sujet. Leur appui était également en partie fondé sur l'impression que, sans de telles ententes, il serait extrêmement difficile d'attraper les criminels d'entreprises qui avaient les ressources nécessaires pour couvrir leurs traces et embaucher les meilleures équipes de défense. Pour eux, il semblait préférable d'attraper une plus grande proportion de malfaiteurs en laissant d'autres s'en tirer plutôt que de laisser la plupart d'entre eux échapper à la justice afin d'éviter de conclure des ententes avec certains criminels.

Énoncé économique de l'automne 2017

Des groupes se sont réunis à Mississauga et à Québec peu après la présentation de l'énoncé économique de l'automne du gouvernement du Canada. Dans les deux villes, on a posé aux participants une série de questions sur son contenu. De prime abord, peu de participants avaient entendu parler de l'énoncé, même si les participants de Québec affichaient un niveau légèrement plus élevé de connaissance de certains de ses éléments particuliers. Les éléments rappelés comprenaient une croissance économique plus forte que prévu, un déficit plus faible en raison de cette croissance, une indexation plus rapide que prévu de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et des taux d'imposition plus faibles pour les petites entreprises.

Lorsqu'on a demandé aux participants ce qui, selon eux, pourrait expliquer les taux de croissance plus élevés que prévu, la plupart n'ont pas pu répondre. Ceux qui ont avancé des explications ont mentionné quelques possibilités, notamment la croissance du marché de l'habitation (les investisseurs étrangers ont été désignés comme les moteurs de cette croissance), l'augmentation des paiements gouvernementaux aux familles avec enfants, l'augmentation des investissements dans les infrastructures et, enfin, quelques-uns ont mentionné provisoirement que le secteur pétrolier et gazier avait peut-être eu un rendement un peu meilleur que prévu. De nombreux participants ont exprimé des doutes au sujet des chiffres économiques positifs, disant qu'il était difficile pour eux d'accepter ce fait alors qu'ils ne voyaient pas d'histoires aussi positives autour d'eux. Ils n'estimaient pas que l'économie était plus forte que prévu.

Dans les deux villes, les participants semblaient divisés quant à la façon dont le gouvernement devrait utiliser les revenus supplémentaires générés par une croissance plus forte. Lorsqu'on leur a demandé de choisir entre utiliser l'argent pour réduire la dette ou le déficit, réduire les impôts ou investir dans les infrastructures, ils n'ont pas eu de réponses clairement gagnantes. Certains ont préconisé les trois, tandis que ceux qui ont choisi une option ont été répartis assez également entre les groupes.

On a ensuite présenté aux participants deux mesures clés ciblant l'impôt des petites sociétés dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne pour obtenir leurs impressions. La première mesure présentée était l'ajout de restrictions concernant la pratique de la répartition du revenu parmi les membres adultes de la famille par les propriétaires d'entreprise. La plupart des participants n'avaient jamais entendu parler de la répartition du revenu et le concept s'est révélé difficile à comprendre pour beaucoup. Beaucoup ont instinctivement pensé au fractionnement du revenu entre les conjoints, ce qui a été vu d'un bon œil. Lorsqu'on leur a présenté une définition de la répartition du revenu, beaucoup ont

convenu qu'il était bon que le gouvernement du Canada restreigne cette pratique. Cependant, il y a eu beaucoup de confusion quant à la raison pour laquelle c'était légal au départ et quant à la façon dont le gouvernement pouvait appliquer cette nouvelle mesure, compte tenu des difficultés qu'il y avait à essayer de prouver que les membres de la famille ne contribuaient pas à l'entreprise familiale.

La deuxième mesure présentée aux participants était l'introduction de nouvelles limites à l'utilisation du revenu passif d'une entreprise à des fins personnelles par les propriétaires d'entreprise. Cette mesure s'est avérée encore plus difficile à comprendre que la première pour la plupart des participants. À première vue, ils ont surtout trouvé que c'était une bonne idée de la part du gouvernement du Canada, surtout à Québec.

Une série de cinq mesures fondamentales annoncées dans l'énoncé économique ont été présentées aux participants, qui ont ensuite été invités à dire si chacune d'elles était une bonne idée ou non, avant de choisir laquelle d'entre elles était la mesure la plus importante de toutes. Voici les cinq éléments présentés aux participants :

- Réduire le taux d'imposition des petites entreprises de 10,5 % à 9 % au cours des 14 prochains mois.
- Mettre en place des mesures pour limiter la répartition du revenu par les sociétés privées tout en veillant à ce que les contributions significatives des conjoints, des enfants et des autres membres de la famille à l'entreprise ne soient pas touchées.
- Limiter les possibilités de reporter le revenu tiré de placements d'entreprise passifs à des fins personnelles tout en offrant la souplesse nécessaire pour conserver l'épargne à de multiples fins, y compris pour des raisons personnelles.
- Apporter les augmentations du coût de la vie pour l'Allocation canadienne pour enfants deux ans plus tôt que prévu, c'est-à-dire à compter de juillet 2018 plutôt que de juillet 2020
- Bonification de la prestation fiscale pour le revenu gagné

En général, les participants ont réagi positivement à la plupart de ces mesures. En raison de la confusion susmentionnée, les mesures relatives à la répartition du revenu et aux placements passifs étaient les moins susceptibles d'être choisies comme les plus importantes, même si elles recevaient surtout des notes positives. Les trois autres mesures ont suscité le plus d'enthousiasme. La réduction du taux d'imposition des petites entreprises a été perçue comme une mesure positive pour l'économie et comme un moyen d'encourager les petites entreprises à prospérer au Canada. Certains ont spontanément mentionné qu'ils ne seraient pas aussi favorables à l'idée de réduire les impôts des grandes entreprises. L'amélioration du crédit d'impôt pour le revenu de travail a également été perçue positivement parce que les participants estimaient qu'elle récompensait les Canadiens qui travaillaient pour leur revenu. Certains étaient également d'avis que, contrairement à d'autres mesures, elle profitait à une grande proportion de Canadiens, quel que soit leur âge ou leur situation familiale. Enfin, la plupart croyaient également qu'il était bon de commencer à indexer l'ACE au coût de la vie plus tôt que prévu. Ils croyaient que cela faisait une grande différence pour les familles qui avaient des budgets serrés. Cependant, quelques-uns ont mentionné qu'ils l'avaient classée en deçà de certaines autres mesures

parce qu'elle n'aidait pas les personnes sans enfants et que le montant supplémentaire accordé serait trop faible pour faire une grande différence pour les familles.

Les zones extracôtières protégées

Une brève discussion sur les zones de protection extracôtières, qui sont des zones où la pêche et certaines activités commerciales ne sont pas permises pour des raisons environnementales, a eu lieu avec des participants de Prince Rupert, North Vancouver et Fredericton. À chaque endroit, les participants ont d'abord reçu une liste de noms possibles qui pourraient être utilisés pour désigner ces zones, notamment :

- zones de conservation des habitats marins;
- zones de protection de l'habitat marin;
- zones de conservation de l'habitat du poisson;
- refuges de l'habitat du poisson;
- zones désignées pour la protection de l'habitat du poisson.

En général, les participants ont préféré les deux termes qui comprenaient le mot « marin ». Les versions qui contenaient le terme « poisson » ont été considérées par la plupart comme trop restrictives. Bien qu'on ait constaté que les espèces marines couvraient l'ensemble de l'habitat, y compris les poissons, les crustacés, les mammifères marins et les oiseaux, le terme « poisson » était perçu comme ne s'appliquant qu'aux espèces de poissons.

Les participants étaient surtout d'avis que la « conservation » consistait à prendre des mesures proactives pour assurer la durabilité et était perçue comme un terme plus souple que « protection ». Ce dernier était considéré comme plus fort et plus direct, puisqu'il impliquait la nécessité d'arrêter ou d'appliquer quelque chose. Il s'agissait d'imposer la loi. Les deux mots convenaient à la plupart des participants, mais la protection était considérée comme étant directement liée à la protection des espèces en voie de disparition et à des scénarios extrêmes. Si le but était d'agir de toute urgence sur un problème crucial, utiliser le mot protection était le meilleur choix. Toutefois, si l'objectif était d'encourager la conservation et de sensibiliser les gens, les participants préféraient le terme « conservation ». En général, les participants n'étaient pas très enthousiastes au sujet du mot « refuge ».

Frais d'immigration

Une discussion sur les droits imposés par le gouvernement du Canada aux nouveaux immigrants a eu lieu à North Vancouver, Mississauga et Fredericton. Pour lancer la discussion, on a demandé aux participants s'ils connaissaient les diverses catégories d'immigrants dans le système d'immigration canadien. La plupart des participants ne pouvaient pas nommer spontanément aucune des catégories d'immigrants, bien qu'ils aient supposé que les immigrants ne devaient pas tous être évalués selon les mêmes critères. Après avoir été informés qu'il y avait trois grandes catégories d'immigrants économiques (p. ex.

travailleurs qualifiés, fournisseurs de soins et entrepreneurs), la catégorie du regroupement familial (c.-à-d. les membres de la famille des personnes qui se trouvent déjà au Canada) et les réfugiés, la plupart des participants ont dit en avoir entendu parler, ou avoir entendu parler de concepts semblables auparavant. Les participants de Vancouver sont ceux qui semblaient connaître le mieux les catégories d'immigrants, suivis de ceux de Mississauga, les participants de Fredericton étant ceux qui les connaissaient le moins.

La plupart des participants de tous les endroits ne connaissaient pas du tout le barème des droits en vigueur pour les demandeurs de résidence permanente. Certains ont dit qu'ils ne savaient pas qu'il y avait d'abord des frais. Ceux qui ont indiqué un chiffre ont généralement surestimé les montants facturés de plusieurs centaines, et même de milliers de dollars pour certains. Après avoir été informés de la structure tarifaire actuelle, bon nombre d'entre eux ont estimé que le montant était raisonnable, et certains ont dit qu'il était trop bas. Les participants de Vancouver étaient plus susceptibles de dire que les frais étaient trop bas, car beaucoup pensaient spontanément aux immigrants qui avaient acheté des propriétés coûteuses sur le marché immobilier local au fil des ans. Quelques participants étaient d'avis que les frais actuels étaient trop élevés parce qu'ils pensaient surtout que les immigrants venaient de pays plus pauvres et n'avaient pas beaucoup d'argent au départ.

Presque tous ont convenu qu'il était normal que les réfugiés n'aient pas à payer de frais de demande parce qu'ils fuyaient une situation terrible et qu'il était peu probable qu'ils aient l'argent nécessaire, tout en ayant besoin d'aide, et non de difficultés supplémentaires. La plupart étaient également d'avis que la catégorie des entrepreneurs devrait être soumise à des frais plus élevés parce qu'ils pourraient probablement se le permettre.

L'incompréhension générale des participants à l'égard du système d'immigration et des procédures de demande les a empêchés de fournir des réponses définitives à bon nombre des questions posées. Lorsqu'on leur a présenté le fait que les frais actuels n'avaient pas été augmentés depuis 15 ans, certains ont dit qu'il était probablement temps de les augmenter, mais d'autres se sont demandé pourquoi cela avait été gelé pendant si longtemps, pensant qu'il y avait peut-être une raison pour qu'ils restent bas. Certains ont fait valoir que le barème des droits pourrait être meilleur et plus équitable si le revenu de la personne ou de la famille qui demande la résidence permanente était pris en compte au moment de fixer les taux. Beaucoup ont spontanément demandé à quoi servaient les frais ou s'ils couvraient les dépenses de base du gouvernement canadien dans le traitement des demandes.

Lorsqu'on leur a dit que d'autres pays développés comme les États-Unis ou l'Australie facturaient souvent des frais de demande beaucoup plus élevés, les réactions étaient mitigées. Beaucoup y voyaient un signe que le Canada doit augmenter ses frais pour atteindre ces niveaux, car le Canada ressemble à une « aubaine » comparativement aux autres. D'autres n'étaient pas d'accord, disant que c'était une chose positive pour le Canada, montrant que le pays était plus accueillant et bienveillant. D'autres étaient d'avis que le Canada avait besoin d'immigrants pour contrer le déclin démographique et la pénurie de travailleurs qualifiés et que, par conséquent, il devrait continuer d'exiger des frais moins élevés pour devenir une destination plus attrayante.

La question la plus difficile à répondre pour les participants concernait la façon d'utiliser les fonds supplémentaires recueillis grâce à des frais plus élevés. On leur a présenté trois options, soit accélérer le traitement des demandes, permettre à un plus grand nombre d'immigrants de venir au Canada chaque année, ou réduire le coût du système d'immigration pour les contribuables. Aucune option n'est ressortie clairement comme favorite, les participants soulevant beaucoup de questions et fournissant peu de réponses. Certains voulaient avoir plus d'information sur les délais de traitement actuels avant de faire un choix. D'autres ont dit qu'il était difficile de choisir une option sans savoir combien d'argent supplémentaire serait recueilli et, par conséquent, quelle différence cela ferait pour l'une ou l'autre des options, surtout en ce qui concerne la réduction des coûts pour les contribuables. Ils estimaient que le montant total recueilli ne ferait probablement aucune différence pour le portefeuille des Canadiens.

Bombardier

On a discuté à Québec, à Mississauga et à Fredericton de l'entente conclue récemment entre Bombardier et Airbus en vue d'élargir les possibilités commerciales pour les avions de la C Series. Les participants de Québec se sont clairement démarqués de leurs homologues de Mississauga et de Fredericton pour avoir été beaucoup plus au courant du sujet, tout en partageant des points de vue plus positifs sur l'entente.

Les participants de Fredericton et de Mississauga ont surtout exprimé des opinions négatives au sujet de l'accord. Leurs opinions étaient négatives sur une base non sollicitée et sont demeurées majoritairement négatives après qu'on leur ait expliqué brièvement la nature de l'entente entre Airbus et Bombardier, et les raisons pour lesquelles cette entente a été conclue en premier lieu - c'est-à-dire l'imposition d'un tarif de 300 % sur les avions C Series devant être vendus aux États-Unis.

Il était difficile pour les participants à ces deux endroits de voir comment cette entente profiterait à quiconque à l'extérieur d'Airbus et, dans la mesure où des emplois pourraient être créés dans une usine d'Airbus en Alabama, aux États-Unis. Il leur était difficile de comprendre comment les emplois canadiens seraient préservés et créés au Canada grâce à cet accord. Cependant, les participants qui estimaient que Bombardier aurait dû mettre fin à la production de la C-Series si cette entente avec Airbus n'avait pas été signée étaient plus susceptibles de voir comment cela aurait été avantageux, surtout pour les employés du Québec. Une autre raison du manque d'enthousiasme dans ces deux villes était l'impression que les contribuables canadiens avaient investi beaucoup d'argent pour aider Bombardier à créer la C-Series, qu'ils croyaient maintenant « donnée » à une entreprise étrangère. Cela était perçu comme étant injuste pour les contribuables canadiens.

Les participants de Québec ont exprimé des points de vue plus positifs sur l'entente en général. Ils estimaient que Bombardier n'avait guère d'autre choix que de conclure une entente avec Airbus afin d'étendre ses forces de commercialisation et de vente à l'échelle mondiale et de contrer les effets potentiellement dévastateurs des tarifs américains. La plupart d'entre eux ont convenu que, n'eût été cette entente, le projet C Series aurait été interrompu, ce qui aurait coûté beaucoup d'emplois dans la province. Néanmoins, certains ont soulevé des préoccupations au sujet de la viabilité à long terme des

emplois locaux, car il leur était difficile de croire qu'une entreprise étrangère comme Airbus maintiendrait la production ici au fil du temps.

Demands d'asile

Les participants de Laval et de Prince Rupert ont pris part à une brève discussion sur les demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière canado-américaine. Les participants des deux endroits ont démontré un niveau élevé de sensibilisation à cette question. Ils en avaient entendu parler dans les médias traditionnels, ainsi que dans les médias sociaux et sur Internet. Dans les deux villes, la plupart des participants croyaient que les demandeurs d'asile arrivaient au Canada en raison d'un changement général de la position de l'administration Trump aux États-Unis en matière d'immigration, mais ils ne pouvaient pas tous préciser la politique ou l'événement précis qui a déclenché l'afflux de demandeurs d'asile au Canada. Cependant, la nature et le ton des discussions étaient différents aux deux endroits, les participants de Prince Rupert exprimant des opinions plus positives que ceux de Laval.

Les participants de Prince Rupert étaient plus susceptibles de croire que le gouvernement canadien avait amélioré sa façon de traiter la question que lorsque l'afflux a commencé il y a quelques mois. Ils croyaient que les demandeurs d'asile étaient maintenant traités correctement et que les problèmes initiaux de logement avaient été réglés (p. ex. le déplacement des personnes hors des tentes vers des endroits adéquats partout au pays). La plupart des participants de Laval ne partageaient pas cette opinion et estimaient que le gouvernement canadien devait mieux les informer sur le processus qui avait été mis en place pour contrôler ces demandeurs d'asile et assurer la sécurité de la frontière. Ils avaient l'impression que les demandeurs d'asile bénéficiaient d'un traitement préférentiel par rapport aux Canadiens établis qui avaient du mal à gagner décemment leur vie.

Même si les participants de Prince Rupert étaient quelque peu divisés quant à savoir si les demandeurs d'asile auraient un effet positif ou négatif sur les collectivités qui les ont accueillis lorsqu'ils ont traversé la frontière, la plupart des participants de Laval étaient d'avis que l'impact serait négatif, même si certains étaient fortement en désaccord avec ce point de vue. Les participants qui ont exprimé des sentiments négatifs dans les deux villes ont souvent fait référence à des histoires qu'ils avaient lues dans les médias sociaux au sujet du fait que le Canada faisait passer les demandeurs d'asile avant les anciens combattants, les aînés et les sans-abri canadiens. Ceux qui partageaient des sentiments plus positifs ont pour la plupart rejeté ces rapports et croyaient que tous les intervenants impliqués dans ce processus faisaient de leur mieux pour résoudre une situation difficile. Cependant, tous ont convenu que la plupart des renseignements qu'ils ont vus circuler dans les médias sociaux au sujet des demandeurs d'asile étaient négatifs.

3. Annexes

Annexe A. Méthodologie de recherche

Cette dixième vague de collecte de données qualitatives comprenait 12 groupes de discussion composés de Canadiens âgés de 20 ans ou plus, et les rencontres ont eu lieu entre le 11 octobre et le 26 octobre 2017. Tous les groupes de discussion ont échangé pendant environ deux heures et les séances se sont déroulées en soirée dans toutes les villes, la première à partir de 17 h 30 et la deuxième à partir de 19 h 30. Ces séances ont eu lieu dans les villes suivantes :

- Laval – 11 octobre
- Prince Rupert – 17 octobre
- Vancouver – 18 octobre
- North Bay – 19 octobre
- Fredericton – 23 octobre
- Québec – 25 octobre
- Mississauga – 26 octobre

En tout, 12 participants ont été recrutés pour chaque séance afin d'assurer la présence d'un minimum de 8 à 10 participants. Au total, 122 participants ont pris part aux discussions. Tous les participants ont reçu une rétribution de 75 \$ pour participer aux séances dans les locaux prévus à cette fin. Le questionnaire préalable a contribué à constituer un échantillon représentatif de la population en général, avec une combinaison équilibrée de genres, d'âges, d'éducation, de revenus et de caractéristiques liées à la composition du ménage. D'autres précisions méthodologiques sont présentées en annexe.

Dans toutes les villes, les participants des groupes se voulaient représentatifs de la population canadienne de 20 ans et plus. Ils ont été choisis par téléphone au moyen d'un questionnaire officiel de présélection. Le questionnaire de présélection a permis de garantir un choix de participants constituant un bon échantillon de population et comprenant une juste proportion d'hommes et de femmes (chaque groupe devait être composé d'autant d'hommes que de femmes) présentant des âges, des niveaux de scolarité, des situations familiales et des revenus différents. Le questionnaire de sélection complet se trouve à l'annexe B.

L'outil de sélection a été conçu par Ipsos en collaboration avec le BCP, conformément aux caractéristiques techniques applicables au projet, c'est-à-dire aux Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/rechqual-qualres-fra.html>) ainsi qu'à toutes les lignes directrices et normes de L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM) touchant la réalisation de recherches qualitatives. Pour chaque groupe, un professionnel de la recherche d'Ipsos a joué le rôle de modérateur.

Conformément aux Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative, ainsi qu'aux lignes directrices de l'ARIM touchant la réalisation de recherches qualitatives, Ipsos a informé les participants des droits que leur confère la *Loi sur la*

protection des renseignements personnels. Ipsos a fourni aux participants des détails sur le déroulement des séances de groupe, et a obtenu le consentement des participants à l'égard de l'enregistrement audio ou vidéo des discussions et de la présence d'observateurs, puis a expliqué l'objectif du miroir d'observation ainsi que les règles fondamentales de protection de la vie privée et de confidentialité, y compris le fait que les enregistrements seraient détruits conformément aux lignes directrices de l'ARIM. En outre, Ipsos a informé les participants de la nature volontaire de leur participation.

Comme c'est la norme dans le cas des recherches qualitatives menées pour le compte du gouvernement du Canada, l'ensemble des participants à cette étude devaient répondre aux conditions suivantes :

- N'avoir participé à aucune séance de groupe de discussion dans les six derniers mois;
- Au cours des deux dernières années, n'avoir participé à aucune séance de groupe de discussion ou à aucun entretien approfondi sur des questions liées au sujet à l'étude;
- Avoir participé à un maximum de quatre séances de groupe de discussion ou entretiens approfondis au cours des cinq dernières années;
- Pour au moins le tiers des participants de chaque groupe, n'avoir jamais pris part à une discussion de groupe ou à un entretien en profondeur;
- Maîtriser suffisamment l'anglais (ou le français pour les groupes de Sorel) pour participer pleinement aux séances du groupe de discussion;
- Les participants, de même que leur famille, ne travaillent pas pour l'une des entités suivantes :
 - un cabinet spécialisé en recherches;
 - une revue ou un journal;
 - une agence de publicité ou une entreprise de graphisme;
 - un parti politique;
 - une station de radio ou de télévision;
 - une entreprise de relations publiques;
 - le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial.

Comme c'est le cas pour toutes les recherches menées par Ipsos, les coordonnées des participants sont confidentielles, et toute l'information permettant d'établir l'identité de ceux-ci a été retranchée des données, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada.

Annexe B. Guide de recrutement français

Questionnaire de recrutement Gouvernement du Canada

Bonjour, je m'appelle _____. Je vous appelle de la part de la firme Ipsos, une société d'études de marché et de sondages d'opinion publique nationale. Au nom du gouvernement du Canada, nous mettons en place une série de groupes de discussion composés de Canadiens, pour explorer des questions actuelles importantes pour l'ensemble du pays. Les discussions porteront sur divers sujets et votre opinion nous intéresse.

EXPLIQUER LES GROUPES DE DISCUSSION. Environ dix personnes comme vous participeront aux groupes de discussion. Ces personnes seront recrutées de façon aléatoire, comme il a été fait avec vous. Les participants se verront verser \$75 à titre d'honoraires pour leur temps. Mais avant de vous inviter à participer aux groupes, nous devons vous poser quelques questions afin de nous assurer de former des groupes bien assortis et présentant une bonne variété de personnes. Puis-je vous poser quelques questions ?

Oui **CONTINUER**
Non **REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE**

La participation est volontaire. Nous n'essayons pas de vous vendre quoi que ce soit ni de changer vos opinions. Le déroulement sera une discussion en table ronde menée par un professionnel de la recherche. Toutes les opinions exprimées demeureront anonymes et les points de vue seront regroupés afin d'assurer qu'aucun individu ne puisse être identifié.

S1) Travaillez-vous, vous-même ou un membre de votre famille immédiate, dans l'un des secteurs suivants, ou avez-vous pris votre retraite d'un emploi dans un tel secteur :

	OUI	NON
Études de marché ou marketing	1	2
Relations publiques ou médias (annonces télévisées ou imprimées)	1	2
Publicité et communications	1	2
Employé d'un parti politique	1	2
Employé d'un ministère ou organisme gouvernemental, fédéral ou provincial.	1	2

SI LA RÉPONSE À L'UNE DES OPTIONS CI-DESSUS EST « OUI », REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE.

S2) Êtes-vous un citoyen canadien âgé d'au moins 20 ans qui habite habituellement dans la région de [INSÉRER VILLE] ?

Oui	1	CONTINUER
Non	2	REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE

S3) Depuis combien de temps habitez-vous à [VILLE] ? _____

TERMINER SI MOINS DE 2 ANS

S4) Êtes-vous le responsable ou l'un des responsables de votre foyer ?

Oui	1	CONTINUER
Non	2	REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE

S5) Avez-vous déjà participé à un groupe de discussion de consommateurs, à une entrevue ou à un sondage organisé à l'avance et pour lequel vous avez reçu une somme d'argent?

Oui	1	MAX. 1/3 PAR GROUPE
Non	2	PASSER À LA Q1

S6) À quand remonte cette participation ? _____

TERMINER SI AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS

S7) À combien de groupes de discussion de consommateurs avez-vous participé au cours des cinq dernières années ?

TERMINER SI PLUS DE QUATRE GROUPE DE DISCUSSION

DEMANDER À TOUS LES RÉPONDANTS

Q1) Pourriez-vous me dire dans quelle catégorie d'âge vous vous situez ? Avez-vous...

Moins de 20 ans	0	} REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE
Entre 20 et 24 ans	1	
Entre 25 et 34 ans	2	
Entre 35 et 44 ans	3	
Entre 45 et 54 ans	4	
Entre 55 et 64 ans	5	
65 ans et plus	6	} VOUS ASSURER DE RECRUTER UNE BONNE VARIÉTÉ POUR CHAQUE GROUPE.
Refus	9	
		REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE

Q2) Avez-vous actuellement des enfants âgés de moins de 18 ans qui habitent avec vous ?
[RECRUTER UNE BONNE VARIÉTÉ]

Oui	1
Non	2

Q2a) Avez-vous actuellement des enfants de moins de 13 ans vivant dans la maison avec vous?
[RECRUIT MIN 3 per group]

Oui	1
Non	2

Q3) Combien d'enfants de plus de 18 ans habitent dans votre maison ?

Un	1
Plus d'un	2

Q4) Pourriez-vous me dire quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé ?

Études secondaires non terminées	1	} VOUS ASSURER DE RECRUTER UNE BONNE VARIÉTÉ POUR CHAQUE GROUPE.
Études secondaires terminées	2	
Études collégiales/universitaires non terminées	3	
Études collégiales/universitaires terminées	4	
Refus/ ne sait pas	9	

Q5) Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

Employé à temps plein	1	} MAXIMUM DE TROIS PAR GROUPE
Employé à temps partiel	2	
Travailleur autonome	3	
Retraité	4	
Pas employé pour le moment	5	
Étudiant	6	
Autre	7	
Ne sait pas/refus	9	

Q6) [SI EMPLOYÉ/RETRAITÉ] Quel est votre travail actuel/quel était votre travail ?
(VEUILLEZ PRÉCISER)

Q7) Parmi les fourchettes suivantes, laquelle représente mieux le revenu total de votre ménage avant impôts? C'est-à-dire, le revenu total combiné de toutes les personnes de votre foyer, avant impôts. **[LIRE LA LISTE]?**

Moins de 20 000 \$	1	}	Assurer une bonne variété en...	
20 000 \$ à un peu moins de 40 000 \$	2			
40 000 \$ à un peu moins de 60 000 \$	3			
60 000 \$ à un peu moins de 80 000 \$	4		}	Recrutant 2 à 3 personnes de la fourchette de moins de 40 000 \$.
80 000 \$ à un peu moins de 100 000 \$	5			
100 000 \$ à un peu moins de 150 000 \$	6			
150 000 \$ et plus	7			
Ne sait pas/refus	99		Recrutant 3 à 4 personnes de la fourchette de 40 000 \$ à 80 000 \$.	

Q8) **NE PAS POSER CETTE QUESTION – NOTER LE SEXE**

Homme	1	}	ASSURER MOITIÉ/MOITIÉ
Femme	2		

- Q9) Si vous gagniez un million de dollars, quelles seraient les deux premières choses que vous feriez avec l'argent? (**DOIT AVOIR DEUX RÉPONSES POUR ACCEPTER. TERMINER SI LE RÉPONDANT RÉPOND D'UNE FAÇON DÉSINVOLTE, D'UNE FAÇON COMBATIVE OU S'IL A DE LA DIFFICULTÉ À RÉPONDRE.**)

TERMINER SI LA PERSONNE QUI RÉPOND FAIT PART D'UNE RAISON TELLE QU'UN PROBLÈME D'OUÏE, DE VUE OU DE LANGAGE ÉCRIT OU VERBAL, D'UNE CRAINTE DE NE POUVOIR ÊTRE CAPABLE DE COMMUNIQUER EFFICACEMENT, OU SI VOUS-MÊME AVEZ UNE PRÉOCCUPATION AU SUJET DE L'INTERVIEWÉ.

Pendant la discussion, vous serez enregistré(e) sur bande sonore et vidéo. Cet enregistrement nous aide dans la rédaction de notre rapport. De même, la salle dispose d'un miroir sans tain. Il se peut que du personnel du gouvernement du Canada soit présent de l'autre côté du miroir, notamment des membres du personnel du ministère qui parraine cette étude, et des membres du personnel d'Ipsos. Il s'agit d'une procédure de groupe de discussion standard visant à avoir un aperçu direct du processus d'étude et d'entendre directement vos impressions et avis sur le sujet d'étude.

Convendez-vous d'être observé(e) aux fins d'étude seulement?

Oui	1	REMERCIER LE RÉPONDANT ET PASSER À L'INVITATION
Non	2	REMERCIER LE RÉPONDANT ET METTRE FIN À L'APPEL

******(DANS CHAQUE LIEU, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE DOUZE (12) PARTICIPANTS SONT RECRUTÉS POUR EN OBTENIR HUIT À DIX)******

[À lire aux répondants en attente]

Merci d'avoir répondu à mes questions. Malheureusement, pour le moment, le groupe auquel vous êtes admissible est complet. Nous aimerions vous inscrire sur notre liste d'attente. Cela signifie que s'il y a une ouverture dans le groupe, nous vous rappellerons pour voir si vous êtes disponible afin de participer à la discussion. Puis-je avoir un numéro de téléphone où vous joindre pendant la journée et en soirée, ainsi qu'une adresse électronique, si vous en avez une, afin que nous puissions communiquer avec vous dès que possible si une place devient disponible? **[CONSIGNER LES COORDONNÉES]**

[À lire aux répondants sélectionnés]

C'est formidable, vous pouvez participer à l'une des discussions de groupe qui aura lieu le (DATE) à (HEURE) pendant deux heures au maximum. Le gouvernement du Canada parraine cette étude. Tous ceux qui participent recevront une rétribution de **75 \$** en remerciement de leur temps.

Avez-vous un stylo à portée de main afin que je puisse vous donner l'adresse du lieu où le groupe tiendra sa séance? La séance aura lieu à :

	Date	Facility / Hotel

Annexe C. Guide de discussion français

INTRODUCTION (5 minutes)

NOUVELLES CONCERNANT LE GOUVERNEMENT DU CANADA (5 minutes)

- Qu'avez-vous vu, lu ou entendu récemment à propos du gouvernement du Canada?

DEMANDER À QUÉBEC, MISSISSAUGA ET FREDERICTON

- SONDER : Avez-vous entendu quoi que ce soit à propos de Bombardier dans l'actualité dernièrement?
 - Qu'avez-vous entendu exactement?

PRÉCISER AU BESOIN

La Commission du commerce international du département américain du Commerce a exigé l'imposition d'un tarif douanier de 299,45 % sur les avions de la C Series de Bombardier. La mesure a été déployée à la suite d'une plainte déposée en avril par Boeing concernant une commande de 75 avions canadiens par Delta Air Lines. Boeing affirme que Bombardier a vendu à Delta Air Lines, un client établi aux États-Unis, des avions de passagers de la C Series à un prix injustement bas grâce aux prêts et aux subventions reçus de la part du gouvernement de la province de Québec et du gouvernement fédéral.

Lundi, Airbus a annoncé l'acquisition de 50,01 % des parts du programme d'avions de prochaine génération C Series de Bombardier. La production des avions C Series destinés au marché américain sera transférée du Québec vers l'usine d'Airbus à Mobile, en Alabama. Les deux sociétés croient que la production des avions C Series aux États-Unis permettra d'échapper aux tarifs douaniers que pourrait éventuellement imposer le département américain du Commerce.

- Que pensez-vous de cette transaction?

CANADA CRÉATIF (10 minutes)

NE PAS DEMANDER À PRINCE RUPERT NI À MISSISSAUGA

SI NON MENTIONNÉ : Avez-vous entendu quoi que ce soit à propos de l'annonce d'une vision pour un Canada créatif? Qu'avez-vous entendu?

PRÉCISER AU BESOIN

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé le lancement de Canada créatif, une vision qui propose ce qui suit :

- Investir dans les créateurs canadiens, les entrepreneurs culturels et leurs récits
- Promouvoir la découverte et la diffusion nationale et internationale, notamment au moyen d'une entente avec Netflix, qui vise à :
 - Créer Netflix Canada, une unité permanente de production cinématographique et télévisuelle – une première pour Netflix à l'extérieur des États-Unis.
 - Investir un minimum de 500 M\$ dans des productions originales canadiennes dans les deux langues au cours des cinq prochaines années.
- Renforcer la radiodiffusion publique et les services de nouvelles locales

- Maintenant que j'ai offert une description, qui se souvient d'en avoir entendu parler?
- Que pensez-vous de cette vision?
- Selon vous, quel sera son impact?
- Que pensez-vous de l'investissement de 500 M\$ de Netflix dans des productions canadiennes?

Dans l'ensemble, laquelle des options suivantes devrait selon vous représenter la priorité absolue du gouvernement fédéral pour soutenir l'industrie culturelle au Canada?

- Protéger et promouvoir notre histoire et notre culture.
- Promouvoir notre contenu culturel à l'échelle nationale pour assurer la solidité du marché intérieur.
- Promouvoir notre contenu culturel à l'étranger pour atteindre de nouveaux marchés.

DOCUMENT :

- Je vais vous remettre un document sur lequel figurent diverses mesures que le gouvernement a prises ou pourrait prendre pour soutenir le secteur de la culture. Je vous demanderais de donner un pouce vers le haut à chaque mesure que le gouvernement devrait déployer et un pouce vers le haut à chaque mesure qui représente une mauvaise idée selon vous.
 - Augmenter le financement de Radio-Canada
 - Augmenter le financement de Téléfilm et de l'Office national du film
 - Augmenter le financement du Conseil des arts du Canada
 - Investir pour mieux soutenir l'industrie musicale au Canada en mettant l'accent sur les artistes francophones
 - Augmenter le financement des festivals et des grands événements artistiques pour promouvoir nos artistes au Canada
 - Promouvoir le contenu canadien à l'échelle internationale à l'occasion de festivals et de foires pour aider les créateurs de contenu canadiens à vendre leurs produits à l'étranger
 - Encourager les investisseurs internationaux à financer des projets culturels canadiens
 - Augmenter le financement du Fonds des médias du Canada, qui soutient directement les auteurs, les producteurs, les acteurs, les réalisateurs et les équipes de tournage d'émissions de télévision canadiennes
 - Promouvoir la neutralité du Net en encourageant d'autres pays et entreprises à appuyer un réseau Internet gratuit et ouvert
 - Protéger l'exemption culturelle dans les ententes commerciales, y compris l'ALENA, qui permet au Canada et au Québec de restreindre l'accès à des produits culturels internationaux sur les marchés locaux

Je vous demanderais maintenant d'encercler les deux ou trois mesures qui représentent selon vous les meilleures approches à adopter pour le gouvernement.

PARLER DE QUELQUES POLITIQUES QUI ONT ÉTÉ ENCERCLÉES :

- Qu'est-ce qui vous plaît ou vous déplaît *exactement* dans cette mesure?

ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE (35 minutes) DEMANDER À MISSISSAUGA ET QUÉBEC

- Avez-vous lu, vu ou entendu quelque chose à propos de l'Énoncé économique d'automne du Gouvernement du Canada?
 - Si oui, sonder en profondeur :
 - Qu'avez-vous entendu?
 - Quelles sont vos impressions générales sur l'Énoncé?
 - Quelles était le principal centre d'intérêt de l'Énoncé?
 - Vous souvenez-vous de quelques initiatives précises?
 - Si oui, lesquels et est-ce que les autres en ont entendu parlé? Vous en pensez quoi?
 - Des choses que vous n'aimez pas du tout?
 - Si oui, lesquels et est-ce que les autres en ont entendu parlé? Vous en pensez quoi?
- L'Énoncé économique d'automne a démontré que les projections de croissance économiques se sont améliorées depuis l'an dernier. Par exemple, le Budget 2017 prévoyait une croissance de l'économie canadienne de 2% pour cette année, alors qu'elle devrait maintenant croître de 3,1%, soit la plus forte croissance de tout le G7. Qu'est-ce qui explique cette plus forte croissance selon vous?
 - Si la réponse demeure générale, sonder : et, pourquoi pensez-vous que l'économie va mieux?
 - Pensez-vous que des mesures gouvernementales aient pu aider la croissance?
 - Si oui, lesquelles ?
- Avec ses prédictions de croissance plus fortes, le déficit estimé est plus petit que ce qui avait été prévu dans le plus récent Budget. Comment vous sentez-vous par rapport à cela?
 - Avec la situation budgétaire qui s'améliore, croyez-vous que le Gouvernement devrait utiliser ces revenus supplémentaires pour diminuer le déficit plus rapidement, couper les taxes et impôts, ou l'investir dans les infrastructures et les services?
- Dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne et d'autres annonces récentes du gouvernement, il a été question de propositions de modifications fiscales pour les petites entreprises (c.-à-d. les sociétés privées).
 - Est-ce que quelqu'un a entendu parler de ces modifications fiscales? Qu'avez-vous entendu?
- L'une des modifications proposées concerne une pratique appelée « répartition du revenu ». Voici comment fonctionne la répartition du revenu : les propriétaires de sociétés privées – dont un grand nombre sont assujettis à un taux d'imposition sur le revenu des particuliers élevé – peuvent transférer une partie de leur revenu à des membres de leur famille. Ainsi, le total de l'impôt sur le revenu payé par la famille peut être réduit, car les membres de la famille bénéficient d'un taux d'imposition sur le revenu des particuliers moins élevé ou ne sont pas du tout assujettis à l'impôt.

Le gouvernement propose maintenant d’aller de l’avant et de modifier les règles fiscales pour limiter la répartition du revenu par les propriétaires de sociétés privées. Les nouvelles règles n’auront aucune incidence sur les sociétés dans la mesure où les membres de la famille contribuent à l’entreprise.

- Avez-vous entendu parler de ces modifications?
 - Qu’en pensez-vous?
 - Est-ce que cela rend le système fiscal plus juste ou moins juste?
- Une autre modification proposée concerne les revenus de placements passifs.

Il s’agit de situations où des propriétaires d’entreprises constituées en société ou des professionnels épargnent **au sein même** de la société. L’avantage de ce type d’épargne, c’est que les taux d’imposition sur le revenu des **sociétés** sont généralement beaucoup plus faibles que les taux d’imposition sur le revenu des **particuliers**.

- Avez-vous entendu parler de ces modifications proposées aux règles fiscales concernant les revenus de placements passifs?
- Qu’avez-vous entendu à propos des raisons pour lesquelles le gouvernement se propose de procéder à ces modifications? Croyez-vous que ces raisons sont valables?
- Qu’avez-vous entendu à propos des préoccupations des propriétaires d’entreprise en ce qui concerne ces modifications?
- Êtes-vous d’accord ou en désaccord avec leurs préoccupations? Pourquoi êtes-vous d’accord/en désaccord?

Récemment, le gouvernement a déclaré avoir entendu dire que des épargnes peuvent être détenues par une société à des fins **commerciales**, par exemple en vue de financer une expansion future ou l’achat de nouveaux équipements, mais également pour subvenir à des besoins **personnels** comme en cas de congé de maternité, de congé de maladie ou de départ à la retraite.

Le gouvernement propose de modifier les règles fiscales pour limiter l’utilisation des placements passifs au sein des sociétés privées, mais **également** pour donner une plus grande latitude aux propriétaires d’entreprise, qui pourront épargner à des fins à la fois commerciales et personnelles. Par exemple, le gouvernement établira à l’avenir un seuil de revenu passif de 50 000 \$ par année pour les placements. En deçà de ce seuil, il n’y aura aucune augmentation d’impôt sur les revenus de placements. En supposant un taux de rendement de 5 %, pour toucher 50 000 \$ aujourd’hui, il vous faudrait des épargnes d’un million de dollars.

- Avez-vous entendu parler de ce changement récent dans l’approche du gouvernement?
- Vous paraît-il raisonnable que les propriétaires d’entreprise aient besoin d’une plus grande latitude pour épargner à des fins à la fois commerciales et personnelles?
- Ou estimez-vous que la plus grande latitude accordée aux propriétaires d’entreprise leur donne un avantage injuste?

DOCUMENT

Je vais maintenant vous remettre un document où sont décrites ces modifications ainsi que plusieurs autres mesures annoncées dans l’Énoncé économique de l’automne. Veuillez indiquer si vous pensez qu’il s’agit d’une bonne ou d’une mauvaise idée en donnant un pouce vers le haut ou un pouce vers le bas à chacune. Encerclez ensuite la mesure que vous jugez la meilleure.

- Diminuer le taux d'imposition des petites entreprises, le faisant passer de 10.5% à 9% au cours de quatorze prochains mois.
- Introduction de mesures qui limiteront les possibilités de répartition du revenu pour les membres de la famille qui déclarent un revenu doivent apporter une contribution significative à l'entreprise.
- Limiter les possibilités de reporter le paiement d'impôt sur le revenu de placements passifs des entreprises à des fins personnelles tout en offrant la possibilité de détenir des épargnes à diverses fins, y compris pour des raisons personnelles.
- Indexer au coût de la vie l'Allocation canadienne pour enfants deux ans plus tôt que prévu, c'est-à-dire en juillet 2018 plutôt qu'en juillet 2020; et
- Bonifier la prestation fiscale pour le revenu de travail

(Discuter de ce qu'ils ont choisi comme meilleure initiative)

- À propos de l'ACE, sonder : Qui connaît l'Allocation canadienne pour enfants? **(ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS)**
 - Pour ceux d'entre vous qui sont des parents, est-ce que l'indexation au coût de la vie de l'Allocation canadienne pour enfants serait utile pour vous?
- À propos de la PFRT, sonder : Qui connaît la prestation fiscale pour le revenu de travail? CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'EMPLOI. (La prestation fiscale pour le revenu de travail, ou PFRT, est un crédit d'impôt remboursable qui vise à offrir un allègement fiscal aux travailleurs à faible revenu et à encourager le retour sur le marché du travail. Il s'agit d'une mesure qui offre un soutien du revenu aux Canadiennes et aux Canadiens à faible revenu.)
 - Croyez-vous que c'est une bonne idée d'investir davantage dans cette mesure?
 - Selon vous, quel type de personne en profiterait?
- Maintenant que nous en avons discuté un peu, comment résumeriez-vous l'Énoncé économique de l'automne en une phrase si vous deviez l'expliquer à quelqu'un qui n'en a pas entendu parler?
- Mis ensemble, que vous disent les changements proposés dans l'Énoncé économique d'automne à propos des priorités du gouvernement?

STRATÉGIE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION (50 minutes) **QUÉBEC ET MISSISSAUGA**

DEMANDER À FREDERICTON,

- Selon vous, le gouvernement devrait-il en faire plus pour encourager les Canadiens à adopter de saines habitudes alimentaires?
 - Si oui, pourquoi est-il important selon vous d'encourager de saines habitudes alimentaires?
 - Selon vous, l'obésité est-elle un problème au Canada?
 - Qu'en est-il des maladies chroniques?
 - Quel rôle de l'alimentation joue-t-elle?
 - Si oui, que devrait faire précisément le gouvernement selon vous?
- Certains ont suggéré que le gouvernement rende obligatoire l'utilisation d'étiquettes de mise en garde sur les aliments à forte teneur en sucre, en sodium ou en gras saturés.
 - Pour quelles raisons le gouvernement devrait-il faire cela?

- Si non mentionné, demander si les étiquettes auraient un effet favorable sur la santé, le choix des consommateurs ou la transparence.
- Quels pourraient être les effets négatifs d'une telle mesure?

INCITER SI NON MENTIONNÉ

- De quelle manière les étiquettes de mise en garde s'intégreraient-elles selon vous dans une stratégie globale visant à encourager de saines habitudes alimentaires?

DOCUMENT

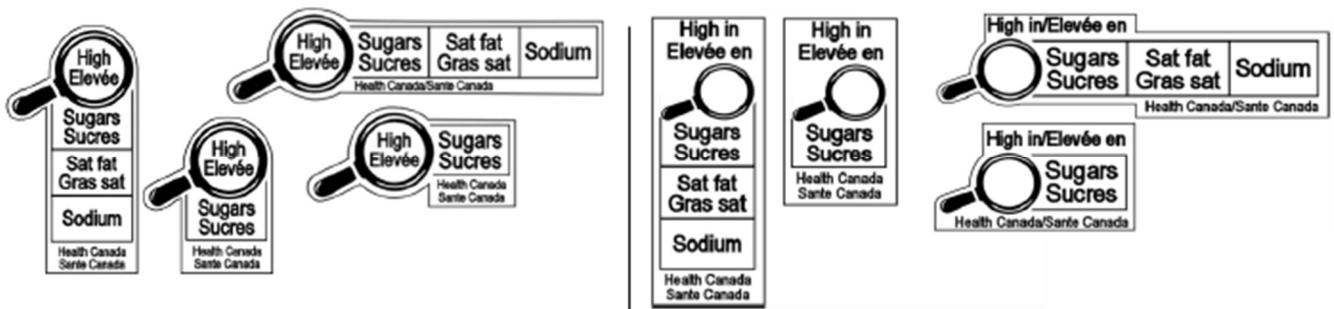
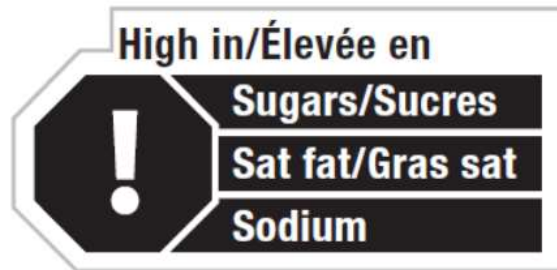
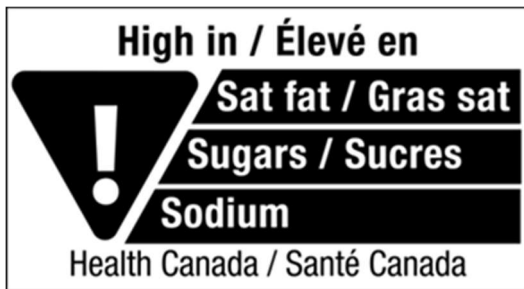
Voici un exemple du tableau de la valeur nutritive en vigueur actuellement :

Nutrition Facts	
Valeur nutritive	
Per 1/2 cup (125 mL) pour 1/2 tasse (125 mL)	
Amount Teneur	% Daily Value % valeur quotidienne
Calories / Calories 80	
Fat / Lipides 0.5 g	1 %
Saturated / saturés 0 g + Trans / trans 0 g	0 %
Cholesterol / Cholestérol 0 mg	
Sodium / Sodium 0 mg	0 %
Carbohydrate / Glucides 18 g	6 %
Fibre / Fibres 2 g	8 %
Sugars / Sucres 15 g	
Protein / Protéines 3 g	
Vitamin A / Vitamine A	2 %
Vitamin C / Vitamine C	10 %
Calcium / Calcium	0 %
Iron / Fer	2 %

- Les lois actuelles exigent qu'un tableau de la valeur nutritive comme celui-ci figure sur la plupart des emballages alimentaires. Consultez-vous ce tableau?
 - Ce tableau de la valeur nutritive est-il assez clair et facile à comprendre pour vous aider à prendre une décision lorsque vous faites vos emplettes?
- En vertu des propositions à l'étude pour établir de nouvelles règles d'étiquetage, une étiquette simplifiée indiquant si un produit a une teneur élevée en sodium, en sucre et/ou en gras saturés serait apposée sur le devant de l'emballage.

DOCUMENT

Voici des exemples d'étiquettes qui pourraient être apposées sur le devant des emballages. Veuillez les évaluer en cochant celles qui vous aideraient à prendre une décision et qui devraient être utilisées et en indiquant par un « X » celles qui ne devraient pas être utilisées. Ensuite, encerclez l'étiquette qui vous paraît être la meilleure (n'encerclez rien si aucune étiquette ne vous plaît).



- Quelle étiquette préférez-vous? Pourquoi?
- Certaines étiquettes sont-elles difficiles à comprendre?
- Consulteriez-vous ces étiquettes au moment de décider quels aliments acheter dans un magasin?
- Certains produits à teneur élevée en gras saturés, en sucre ou en sel comportent aussi des substances nutritives, comme la vitamine C ou le calcium. Par exemple :
 - Un yogourt à teneur élevée en sucre peut contenir du calcium.
 - Le jus de canneberge contient beaucoup de vitamine C, mais on y ajoute du sucre pour en réduire l'acidité.
- Cela vous préoccupe-t-il?
 - SI OUI :
 - Est-ce suffisant pour que vous remettiez en question votre opinion sur l'étiquetage?
 - Selon vous, les produits qui comportent des substances nutritives devraient-ils être dispensés de ce type d'étiquetage?
 - SONDER : N'oubliez pas que les fabricants peuvent promouvoir eux-mêmes les bienfaits nutritionnels de leurs produits.
- Les étiquettes de mise en garde visent à permettre la comparaison entre les aliments d'une catégorie afin de favoriser des choix alimentaires plus sains, par exemple, pour choisir un yogourt avec une étiquette ne portant pas la mention « Élevé en sucre » comparativement à un yogourt qui en porte la mention ou un craquelin avec une étiquette qui ne porte pas la mention « Élevé en sodium » comparativement à un craquelin qui en porte la mention.
- De nombreuses entreprises canadiennes, notamment dans l'industrie laitière, s'inquiètent de l'effet néfaste de ce type d'étiquetage sur des aliments qui possèdent des qualités nutritives tout en ayant une teneur élevée en gras, en sodium ou en sucre. Elles craignent que les Canadiens se détournent de ces aliments et passent ainsi à côté de leurs qualités nutritives. Cela vous préoccupe-t-il?
 - (SI OUI) Est-ce suffisant pour que vous remettiez en question votre opinion sur l'étiquetage?

SI LE TEMPS LE PERMET

- Voici d'autres idées qui ont été suggérées pour encourager les Canadiens à adopter de saines habitudes alimentaires.
- Certaines provinces ont déjà adopté une stratégie qui exige que la teneur en calorie de tous les aliments figure sur le menu des restaurants. Est-ce une bonne ou une mauvaise idée selon vous? Pourquoi?

- D'autres provinces ont suggéré l'imposition d'une taxe sur les produits sucrés afin de décourager la trop grande consommation d'aliments malsains. Est-ce une bonne ou une mauvaise idée selon vous?
 - Et si tous les revenus d'une telle taxe servaient à la mise en place de programmes de promotion des saines habitudes de vie chez les enfants?
 - Et si tous les revenus d'une telle taxe servaient à subventionner des aliments sains afin de réduire le coût lié aux options alimentaires plus saines?

- Une autre idée consiste à interdire le marketing des produits malsains qui cible les enfants. Par exemple, les restaurants à service rapide servant des aliments malsains ne pourraient pas diffuser de publicités télévisées pendant les émissions jeunesse. Est-ce une bonne ou une mauvaise idée selon vous?
 - Selon vous, cette interdiction devrait-elle s'étendre aux entreprises afin de les empêcher de vendre des aliments malsains en commanditant des événements et des activités sportives destinés principalement aux enfants?
 - Seriez-vous préoccupé par la survie de ces événements en l'absence de ces commanditaires?
 - Une telle interdiction devrait-elle viser les enfants de moins de 14 ans, de moins de 18 ans ou d'une autre tranche d'âge?

DOCUMENT

Maintenant que nous avons discuté de chaque option, voici une liste de stratégies possibles visant à encourager les saines habitudes alimentaires au Canada. Je vous demanderais de cocher les stratégies que vous aimeriez que le gouvernement mette en place. Puis, encerclez la stratégie qui serait la plus efficace selon vous.

- Rendre obligatoire l'utilisation d'étiquettes apposées sur le devant des emballages des produits alimentaires pour indiquer si les produits ont une teneur élevée en sucre, en sodium et en gras saturés.
- Exiger de tous les restaurants qu'ils indiquent la teneur en calories des aliments au menu.
- Imposer une taxe sur les produits sucrés et en utiliser les revenus pour promouvoir les saines habitudes de vie.
- Interdire le marketing des aliments malsains ciblant les enfants.

IMMIGRATION (20 minutes) DEMANDER À VANCOUVER, MISSISSAUGA ET FREDERICTON

- Connaissez-vous les catégories d’immigrants?
- CLARIFIER AU BESOIN : Il en existe trois :
 - Immigration économique – par exemple travailleurs qualifiés, les soignants et les entrepreneurs
 - Regroupement familial – c.-à-d. les membres de la famille de personnes déjà au Canada
 - Réfugiés
- Savez-vous ce qu’il en coûte approximativement pour devenir résident permanent au Canada?
- CLARIFIER AU BESOIN : Les frais pour un travailleur qualifié sont de 550 \$, pour les gens d’affaires immigrants, de 1 050 \$ et pour le regroupement familial, de 550 \$. Les réfugiés ne paient aucuns frais.
- Ces frais n’ont pas été augmentés depuis 15 ans. Que penseriez-vous d’une augmentation des frais qui représenterait environ 150 \$ de plus pour les travailleurs qualifiés, 300 \$ de plus pour les gens d’affaires et 150 \$ pour le regroupement familial? Les réfugiés continueraient de ne payer aucuns frais.
- Les frais au Canada sont considérablement inférieurs à ceux exigés dans d’autres pays. Par exemple, les immigrants paient de 1 500 \$ à 4 900 \$ aux États-Unis et de 4 200 \$ à 6 900 \$ en Australie. Cela change-t-il votre perception quant à l’augmentation des frais proposée?
- Croyez-vous que les recettes supplémentaires générées par cette augmentation devraient être consacrées à améliorer les délais de traitement des demandes, à permettre à un plus grand nombre d’immigrants de venir au Canada chaque année ou à réduire le coût du système d’immigration pour les contribuables?
- Imaginons maintenant que les frais sont augmentés en vue d’accueillir plus d’immigrants et d’accélérer le traitement des demandes. Quel serait selon vous l’argument le plus solide à l’appui d’une telle augmentation? Quel serait selon vous l’argument le plus solide contre une telle augmentation? (les inscrire sur le tableau blanc et en discuter avec le groupe)

ZONES EXTRACÔTIÈRES PROTÉGÉES (10 minutes) DEMANDER À LAVAL ET PRINCE RUPERT

Nous allons passer à un autre sujet et parler des zones extracôtières protégées où la pêche et certaines activités commerciales ne sont pas permises pour des raisons environnementales.

DOCUMENT

Voici un document dans lequel se trouve une liste de noms possibles pour les zones de ce type. J'aimerais que vous m'indiquiez ceux qui vous interpellent. Veuillez indiquer les deux noms les plus appropriés à vos yeux (1 et 2).

- Zone de conservation de l'habitat marin
- Zone de protection de l'habitat marin
- Zone de conservation de l'habitat du poisson
- Habitat refuge du poisson
- Zone désignée pour la protection de l'habitat du poisson

Pour chaque terme, sonder :

- Pourquoi avez-vous choisi ces noms?
- Que signifient-ils pour vous?
 - Que signifie le mot « conservation » pour vous?
 - Et le mot « protection »?
 - Et « réserve »?
- Certains de ces noms utilisent le terme « habitat marin », et d'autres utilisent le terme « habitat du poisson ».
 - Pour ceux qui ont choisi un nom utilisant « habitat marin » au nombre des deux noms les plus appropriés, préférez-vous ce terme à « habitat du poisson »? Pourquoi?
 - Qu'en est-il de ceux qui ont choisi un nom utilisant le terme « habitat du poisson » au nombre des deux noms les plus appropriés?
- Y a-t-il des noms que vous n'aimez pas ou qui ne vous semblent pas appropriés?

CONCLUSION (5 minutes)